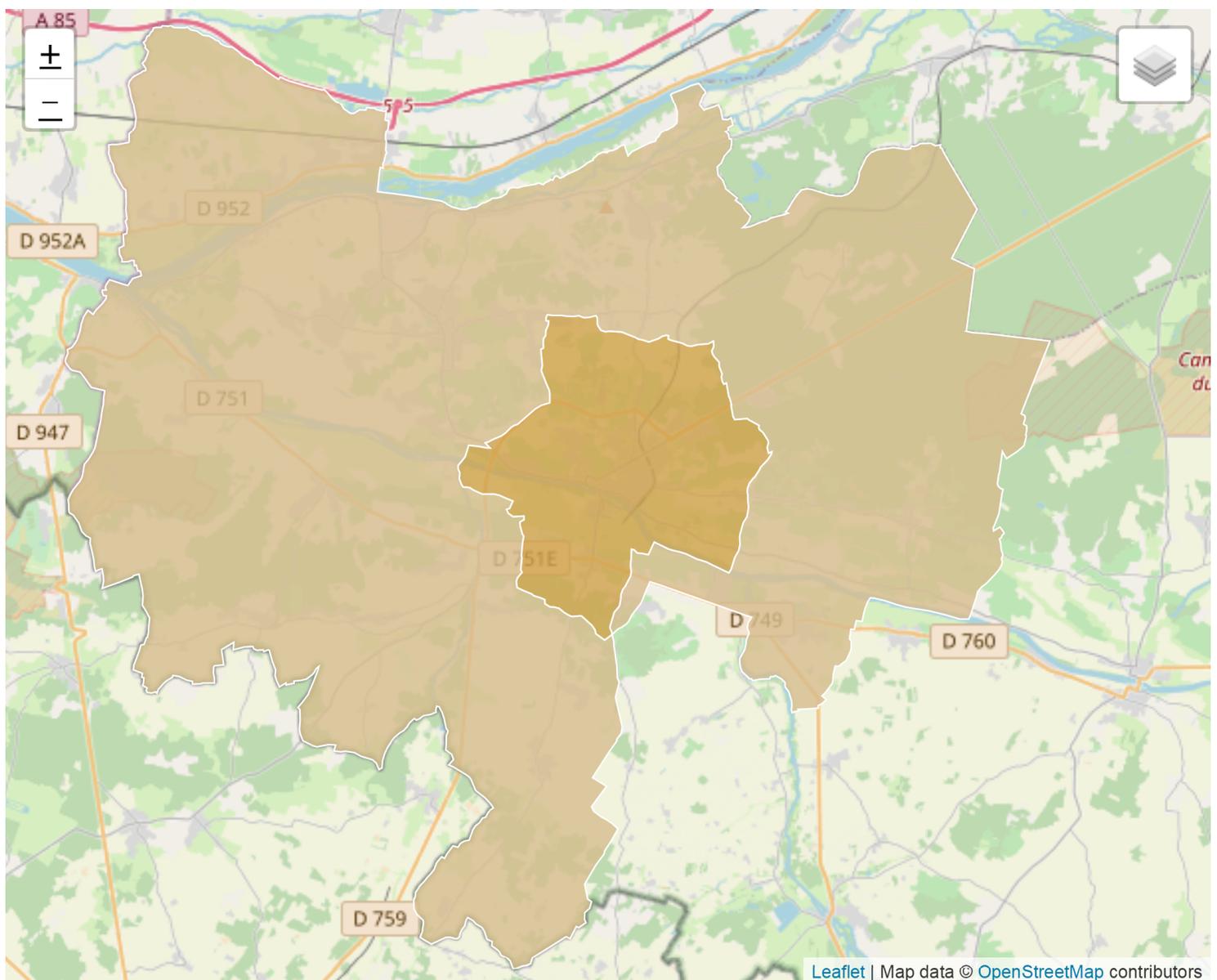


Chapitre 1 : Chinon, Vienne et Loire

La mobilité dans la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire

La carte suivante donne une représentation du territoire de Chinon, Vienne et Loire selon le découpage en "Secteur de tirage".

Territoire d'analyse de Chinon, Vienne et Loire



La **communauté de communes Chinon, Vienne et Loire** est une communauté de communes française, située dans le département d'Indre-et-Loire, région Centre-Val de Loire, qui a été créée le 1^{er} (Premier) janvier 2014. Elle est issue de la fusion de la communauté de communes de Rivière-Chinon-Saint-Benoît-la-Forêt, de la communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne et de la communauté de communes du Véron. Située à l'ouest du département d'Indre-et-Loire, la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire regroupe 19 communes et présente une superficie de 347,1 km² (kilomètre carré).



L'enquête sur le territoire de Chinon, Vienne et Loire



295
ménages enquêtés

357
personnes enquêtées



1 301
déplacements recensés

Population et ménages



23 519 habitants
dans la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire
dont 22 373 de cinq ans et plus

2.16
personnes par ménage



35 %
de ménages comportant 1
seule personne

Equipped des ménages



1.37
voiture par ménage



14 %
de ménages sans voiture



89%

de la population en âge de conduire est en possession du permis de conduire



34%

de ménages sans vélo

Mobilité des résidents



81 518

déplacements réalisés quotidiennement par les résidents



3.64

déplacements par jour et par personne



76%

de déplacements internes, c'est-à-dire avec l'origine et la destination dans le territoire



15.5%

des habitants ne se déplacent pas au cours de la journée



26km

parcourus quotidiennement par habitant



53min

de temps de déplacement quotidien.

Les modes de déplacements



25%

de déplacements en mode actif (marche, vélo ..)



70%

des déplacements sont réalisés voiture



2.8%

de déplacements en mode collectif



77%

de conducteurs seuls dans leur voiture

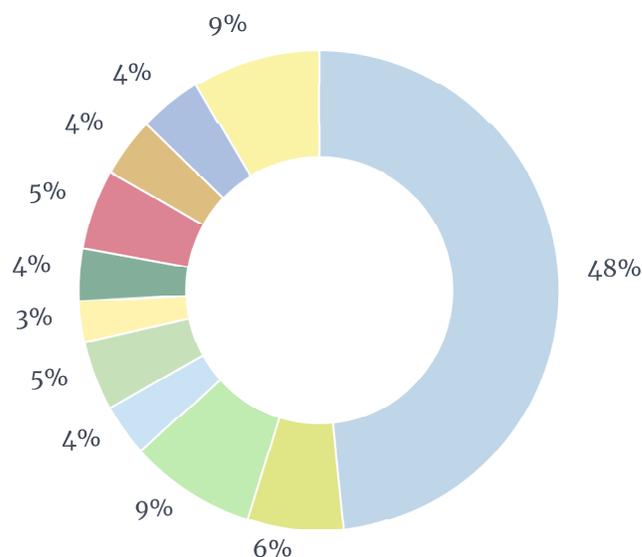
Caractéristiques de la population

3% de la population du département réside sur la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire

La communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire compte près de 20 500 habitants sur un territoire de 347.1 km² soit une densité moyenne de 64 habitants par km².

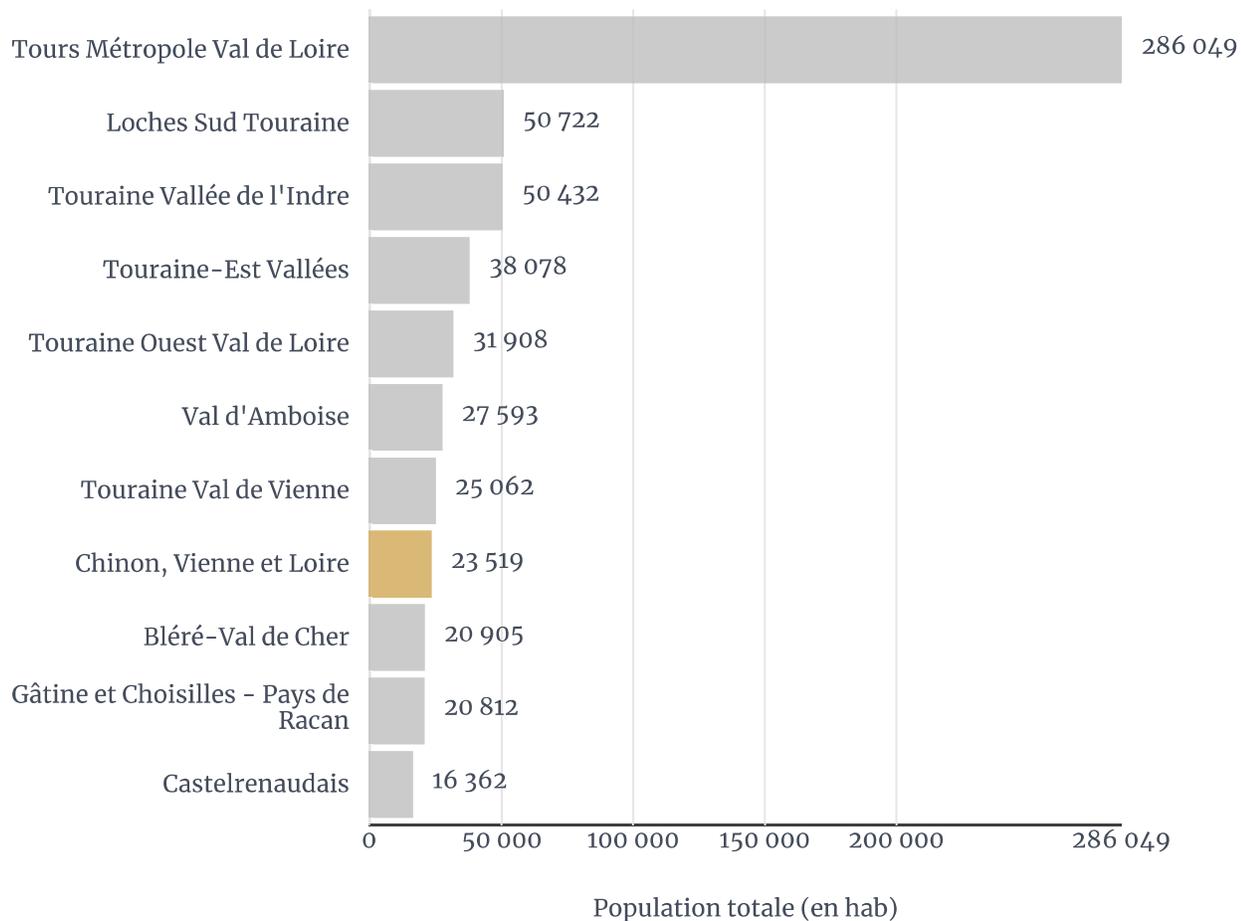
Population : Répartition de la population en Indre-et-Loire par EPCI

- Tours Métropole Val de Loire
- Bléré-Val de Cher
- Gâtine et Choissilles - Pays de Racan
- Touraine Val de Vienne
- Touraine-Est Vallées
- Val d'Amboise
- Touraine Ouest Val de Loire
- Loches Sud Touraine
- Touraine Vallée de l'Indre
- Castelrenaudais
- Chinon, Vienne et Loire



Le graphique suivant donne une description de la population de Chinon, Vienne et Loire grâce à l'indicateur "Population totale", en comparaison avec les autres EPCI du département

Population - Population totale de Chinon, Vienne et Loire en comparaison avec les autres EPCI

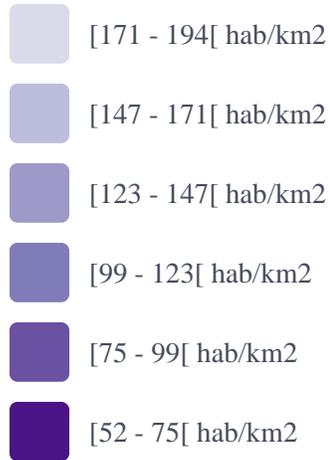


©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne une représentation cartographique des caractéristiques de la population de Chinon, Vienne et Loire grâce à l'indicateur "Densité de population" selon le découpage par "Secteur de tirage".

Population : Cartographie des caractéristiques de la population de Chinon, Vienne et Loire

Densité de population



©EMC2 de Touraine

Répartition de la population selon l'âge

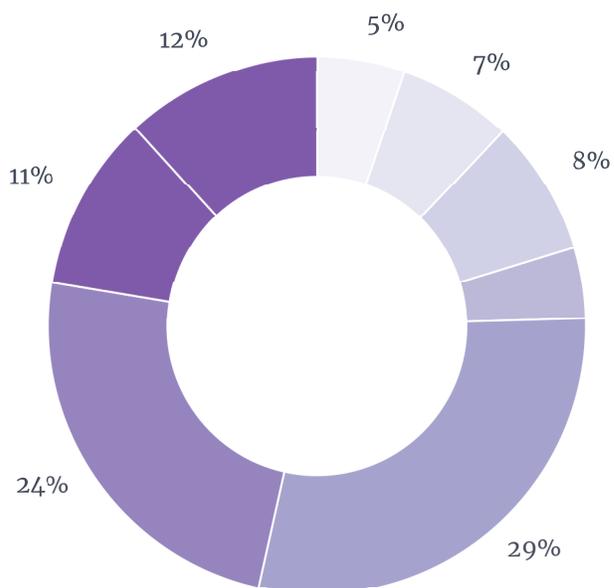
La population concernée par cette enquête, c'est-à-dire la population de 5 ans et plus, est répartie selon les classes d'âge suivantes :

- Moins de 5 ans : Cette classe d'âge n'a pas été interrogée dans l'enquête.
- 5 à 10 ans : Ces personnes dépendent majoritairement des leurs parents pour se déplacer.
- 11 à 17 ans : Ces personnes gagnent progressivement en autonomie dans leurs déplacements par rapport aux plus jeunes, sans toutefois être en âge de pouvoir conduire une voiture.
- 18 à 24 ans : Cette catégorie d'âge est caractérisée par une émancipation vis-à-vis du foyer parental pour une majorité des personnes. L'obtention du permis de conduire et l'entrée dans la vie active se produisent majoritairement au cours de cette période de la vie et modifient fortement les habitudes de mobilité des personnes concernées. La grande majorité des étudiants appartient à cette classe d'âge.
- 25 à 49 ans : Catégorie d'âge la plus étendue, elle regroupe la majeure partie des actifs du territoire. On y retrouve aussi la majorité des personnes ayant un ou des enfants à charge.
- 50 à 64 ans : Pour cette catégorie, la part d'actifs diminue au profit de la part de retraités. La majorité des personnes de ce groupe d'âge n'a pas d'enfant à charge.
- 65 à 74 ans : La grande majorité des personnes de cette catégorie d'âge est à la retraite. L'absence de déplacements liés à une activité professionnelle modifie notablement les habitudes de déplacements de ces personnes.
- plus de 75 ans : Pour une partie des personnes de cette catégorie, des difficultés de déplacement liées à l'âge apparaissent, la démotorisation et l'immobilité augmentent.

La figure suivante donne la répartition de la population selon les classes d'âge pour Chinon, Vienne et Loire

Population : Répartition de la population selon les classes d'âge pour Chinon, Vienne et Loire

- moins de 5 ans
- 5-10 ans
- 11-17 ans
- 18-24 ans
- 25-49 ans
- 50-64 ans
- 65-74 ans
- 75 ans et plus

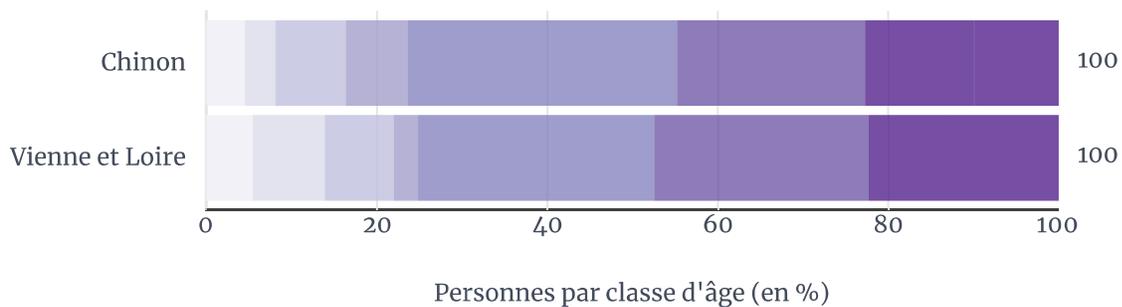


©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la répartition de la population par classes d'âge selon le découpage par "Secteur de tirage".

Population : Répartition de la population par classes d'âge pour Chinon, Vienne et Loire selon les secteurs de résidence

● moins de 5 ans ● 5-10 ans ● 11-17 ans ● 18-24 ans ● 25-49 ans ● 50-64 ans ● 65-74 ans
● 75 ans et plus



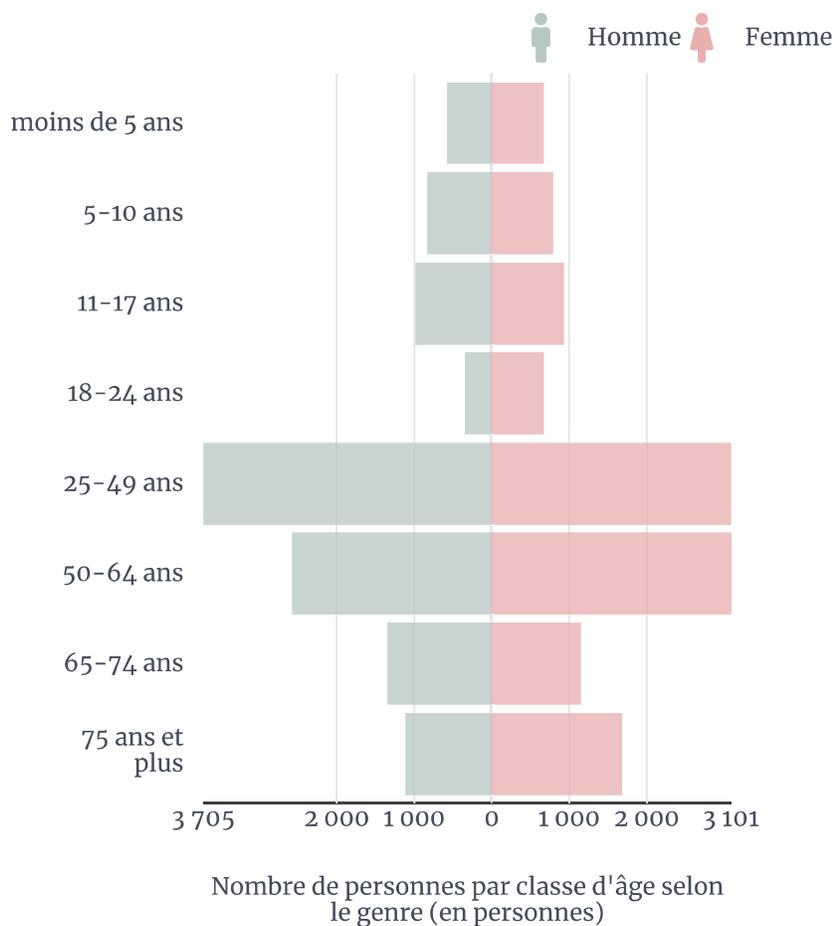
©EMC2 de Touraine

En moyenne, la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire.

Les personnes de moins de 18 ans représentent 20% de la population tandis que les personnes de 65 ans et plus représentent 23%.

La figure suivante donne une représentation de la population par classe d'âge pour Chinon, Vienne et Loire selon le genre, sous la forme d'une pyramide des âges.

Population : Pyramide des âges selon le genre pour Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

Répartition de la population selon l'occupation

L'occupation est définie selon 9 modalités, regroupées en 2 catégories : les actifs et les inactifs.

Les actifs représentent près de 57% de la population : Cette population est soumise, par ses occupations, à des déplacements dits contraints. Elle regroupe les activités suivantes :

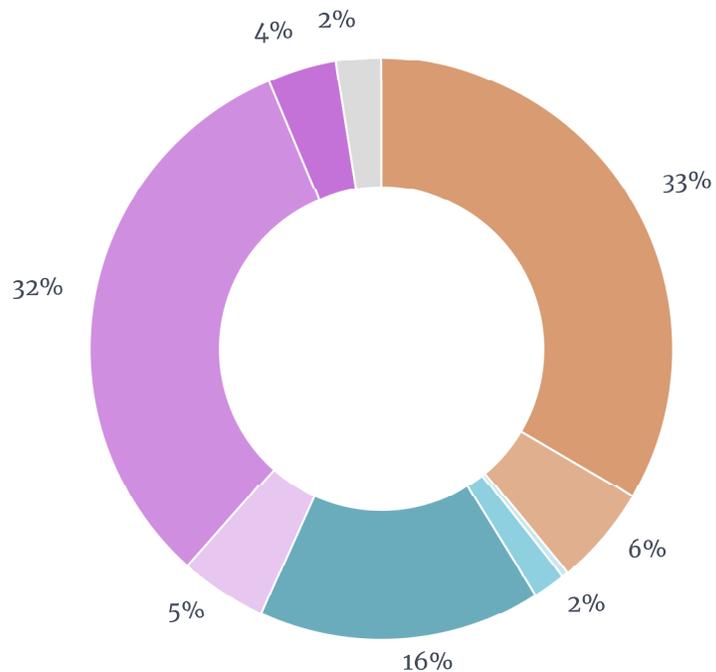
- Travail à plein temps,
- Travail à temps partiel,
- Apprentissage, formation, stage,
- Étudiant,
- Scolaire jusqu'au bac,

Les inactifs représentent environ 43% de la population : Cette population est plus libre dans ses déplacements, elle regroupe les activités suivantes :

- Chômeur en recherche d'emploi,
- Retraité,
- Reste au foyer,
- Autre.

La figure suivante donne la répartition de la population selon l'occupation pour Chinon, Vienne et Loire.

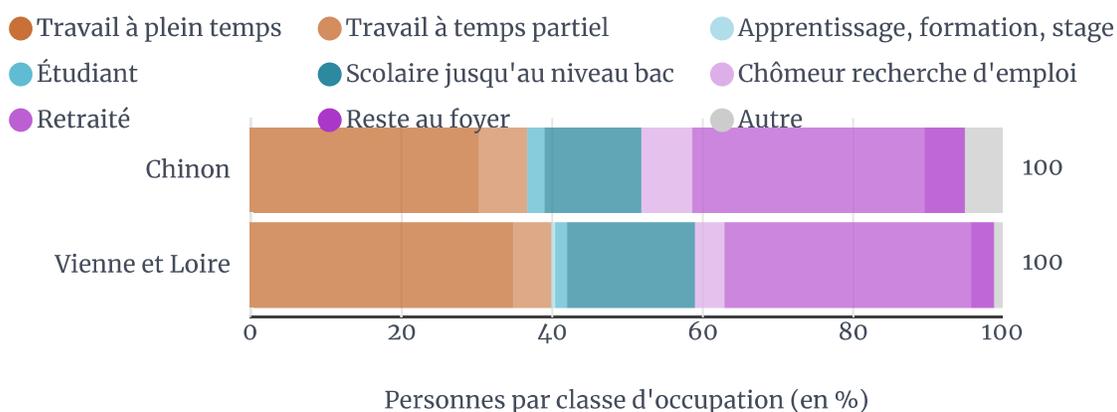
Population : Répartition de la population selon l'occupation pour Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne la répartition par occupation de la population de Chinon, Vienne et Loire, selon le découpage par "Secteur de tirage".

Population : Répartition de la population par occupation pour Chinon, Vienne et Loire selon les secteurs de résidence



©EMC2 de Touraine

Caractéristiques des ménages

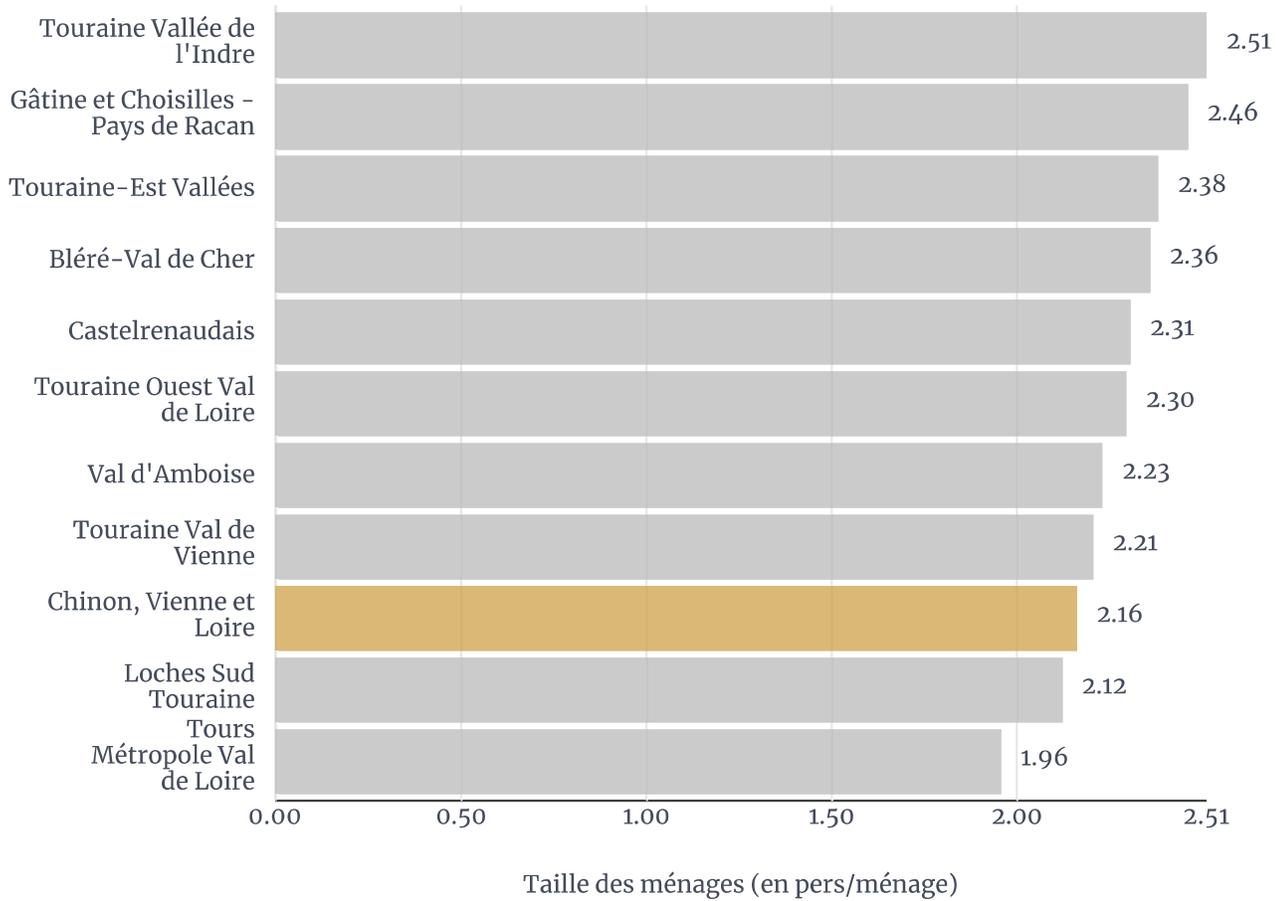
Ce chapitre donne une photographie des ménages sur la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire. Un ménage est défini comme l'ensemble des occupants réguliers d'un logement, sans notion de liens de parenté. Les ménages sont analysés selon leur secteur de résidence, leur taille et le taux d'actif.

2.12 personnes par ménage

Avec 2.12 personnes par ménage, la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire est l'EPCI avec le nombre moyen de personnes par ménage le deuxième moins élevé du département.

Le graphique suivant donne les caractéristiques des ménages pour Chinon, Vienne et Loire, grâce à l'indicateur "Taille des ménages", comparativement aux autres EPCI du département d'Indre et Loire.

Ménages : Taille des ménages pour Chinon, Vienne et Loire en comparaison avec les autres EPCI

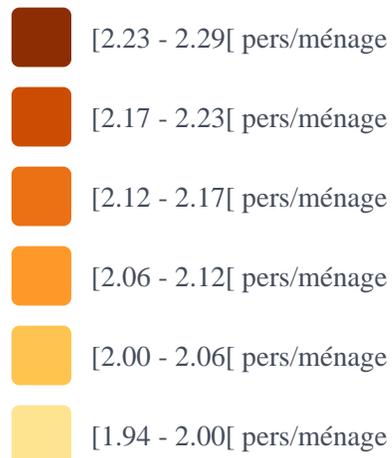


©EMC2 de Touraine

La carte suivante donne une représentation cartographique des caractéristiques des ménages de Chinon, Vienne et Loire, grâce à l'indicateur "Taille des ménages" selon le découpage par "Secteur de tirage".

Ménages : Cartographie des caractéristiques des ménages de Chinon, Vienne et Loire

Taille des ménages



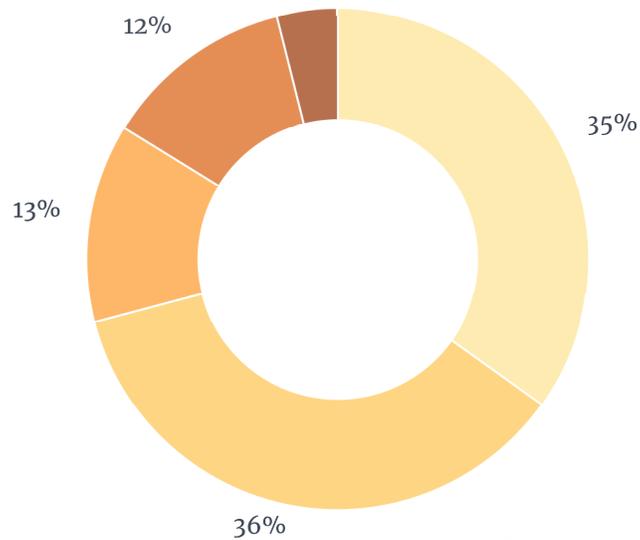
36% des ménages ne comportent qu'une seule personne

À l'intérieur de la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire, 36% des ménages ne comprennent qu'une seule personne, 37% sont composés de deux personnes et 27% de trois personnes et plus.

La figure suivante donne la répartition des ménages selon leur taille pour Chinon, Vienne et Loire

Ménages : Répartition des ménages selon leur taille pour Chinon, Vienne et Loire

- Ménage d'une personne
- Ménage de deux personnes
- Ménage de trois personnes
- Ménage de quatre personnes
- Ménage de cinq personnes et plus

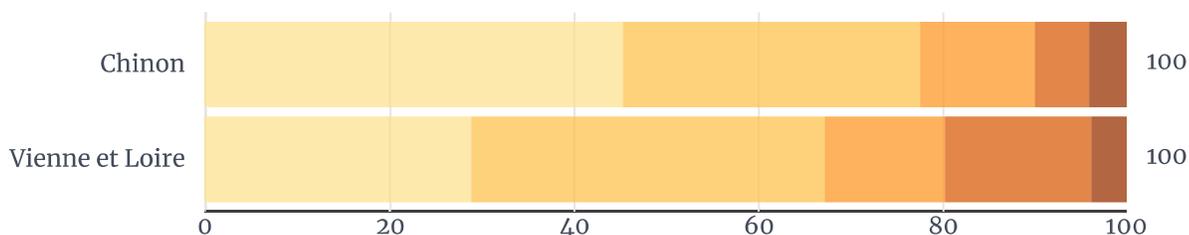


©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la répartition des ménages selon le nombre de personnes qui le composent et selon le découpage par "Secteur de tirage".

Ménages : Répartition des ménages par taille pour Chinon, Vienne et Loire selon les secteurs de résidence

- Ménage d'une personne
- Ménage de deux personnes
- Ménage de trois personnes
- Ménage de quatre personnes
- Ménage de cinq personnes et plus



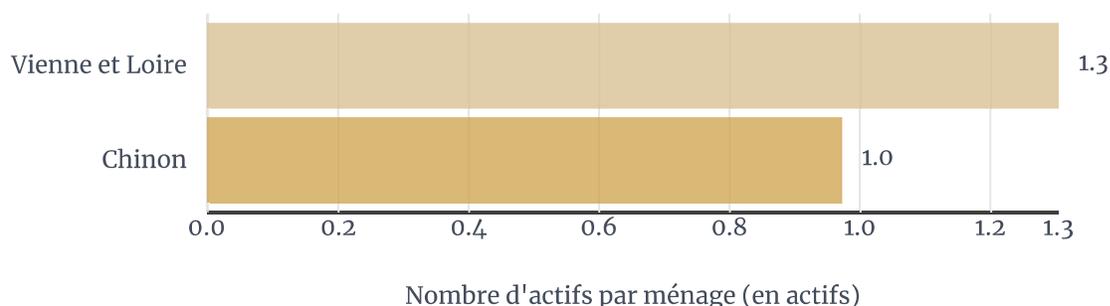
Répartition des ménages selon leur taille (en %)

©EMC2 de Touraine

1.2 actifs par ménage

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, l'indicateur du "Nombre d'actifs par ménage" selon le découpage par "Secteur de tirage".

Ménages : Nombre d'actifs par ménage dans Chinon, Vienne et Loire selon le secteur de résidence



©EMC2 de Touraine

Équipement des ménages

Ce chapitre traite de l'équipement des ménages en voiture, vélo et deux-roues motorisés. L'utilisation des différents modes de transports s'appuie sur leur disponibilité pour les ménages et les personnes : possession du permis de conduire, accès à une voiture, disponibilité d'un vélo, équipement en deux roues motorisés sont autant d'éléments impactant les pratiques de mobilité. Si les secteurs où les ménages sont les plus équipés en automobiles sont aussi les secteurs où on utilise le plus la voiture pour se déplacer quotidiennement, la relation entre équipement et utilisation quotidienne des deux-roues est plus difficile à cerner.

Équipement des ménages en véhicules particuliers

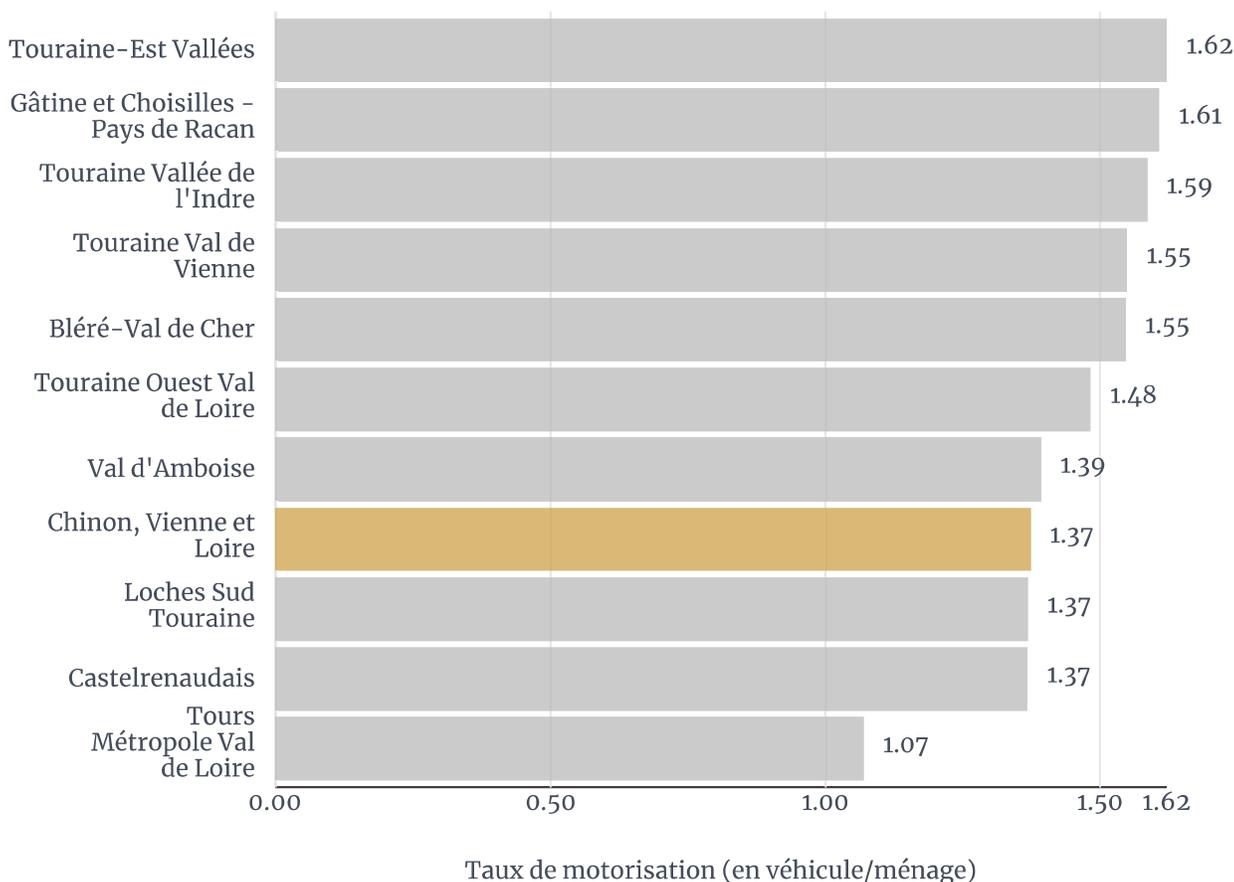
Ce chapitre traite de l'équipement des ménages en véhicules particuliers (abrégé VP), c'est à dire véhicules de tourisme ou véhicules utilitaires de moins de 1 000 kg de charge utile possédés par le ménage ou mis à disposition (totale ou limitée) d'une personne du ménage par son employeur. Dans la majorité des cas, le terme "véhicule" signifie donc voiture.

1.36 voitures par ménage

Le taux de motorisation est le nombre moyen de voiture possédée par un ménage. Avec 1.37 véhicules par ménage, la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire possède un des taux de motorisation les plus bas. Ce chiffre s'explique notamment à travers le fait que l'EPCI possède une des tailles moyennes de ménage les plus faibles.

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, une comparaison du taux de motorisation avec les autres EPCI du département.

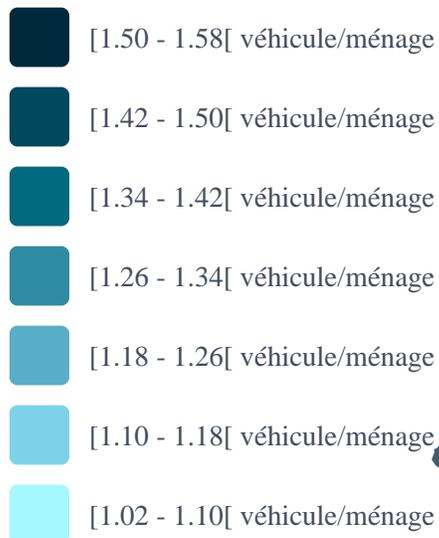
Équipement : Taux de motorisation des ménages sur le découpage EPCI du département d'Indre-et-Loire



La carte suivante donne une représentation du taux de motorisation selon le découpage "Secteur de tirage" de Chinon, Vienne et Loire.

Équipement : Cartographie du taux de motorisation dans Chinon, Vienne et Loire

Taux de motorisation

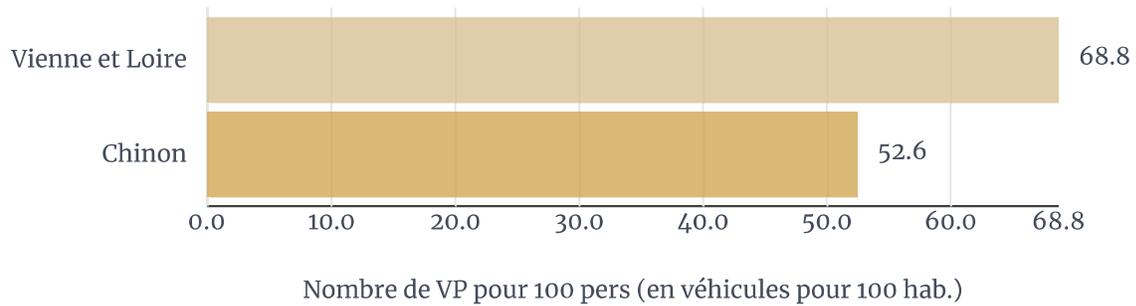


©EMC2 de Touraine

Plus de 13 000 voitures à disposition des habitants de la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, les caractéristiques du parc automobile grâce à l'indicateur "Nombre de VP pour 100 pers" selon le découpage par "Secteur de tirage".

Équipement : Nombre de VP pour 100 pers dans Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire possède, avec 63.6 véhicules pour 100 habitants, un des pourcentages de véhicules particuliers les plus bas du département.

seulement 15% des ménages n'ont aucun véhicule à disposition

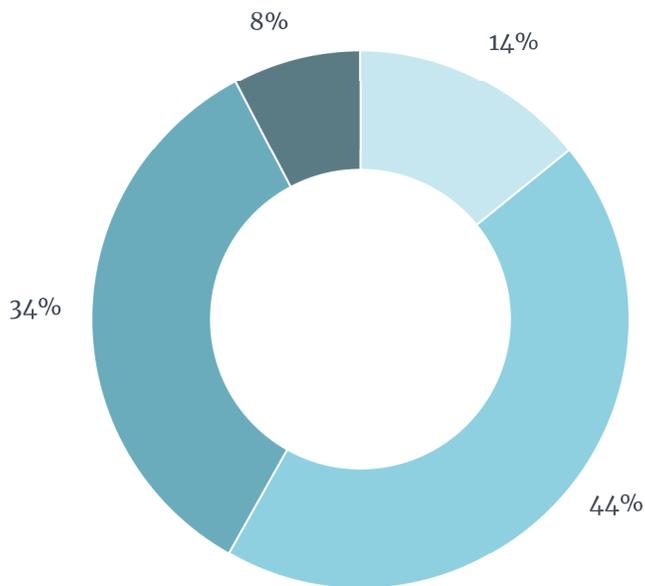
Si 15% des ménages ne sont pas motorisés et 43% possèdent un véhicule, 42% des ménages sont multimotorisés, c'est-à-dire qu'ils ont deux véhicules ou plus à disposition.

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire possède le deuxième taux de ménages sans véhicules le plus importants et le deuxième taux de ménages avec deux véhicules ou plus le plus faible, ce qui confirme la tendance de l'utilisation relativement faible de la voiture. Ces pourcentages sont à mettre en parallèle avec le taux de motorisation et le pourcentage de véhicules particuliers à disposition des ménages.

La figure suivante donne la répartition des ménages selon le nombre de voitures à disposition pour Chinon, Vienne et Loire.

Equipement : Répartition des ménages selon le nombre de véhicules à disposition pour Chinon, Vienne et Loire

- Ménage sans véhicule
- Ménage avec un véhicule
- Ménage avec deux véhicules
- Ménage avec trois ou plus véhicules

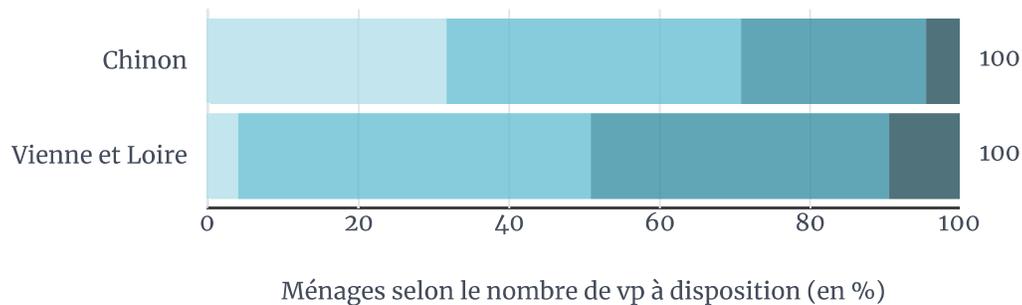


©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la répartition des ménages selon le nombre de véhicules à disposition selon le découpage par "Secteur de tirage".

Équipement : Répartition des ménages selon le nombre de véhicules à disposition dans Chinon, Vienne et Loire

- Ménage sans véhicule
- Ménage avec un véhicule
- Ménage avec deux véhicules
- Ménage avec trois ou plus véhicules



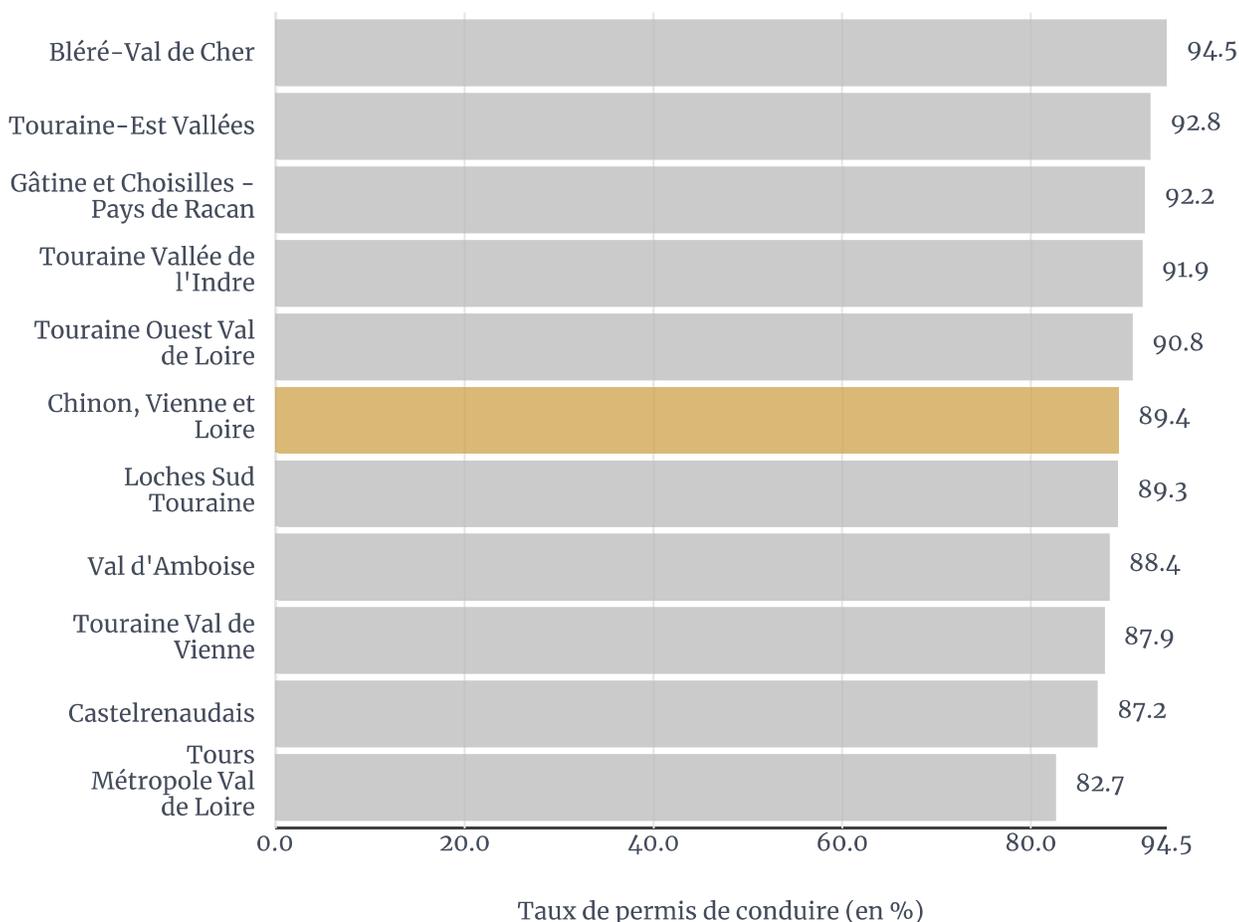
©EMC2 de Touraine

89.4% de la population en âge de conduire est en possession du permis de conduire

Dans le cas de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, sur l'ensemble de la population en âge de conduire, 89.4% possède le permis de conduire.

La figure suivante donne le taux de possession du permis de conduire pour les personnes de 18 ans et plus dans les différents EPCI du département d'Indre et Loire.

Équipement : Taux de possession du permis de conduire sur le découpage EPCI du département d'Indre-et-Loire



©EMC2 de Touraine

Avec 89,4% de la population en âge de conduire possédant le permis de conduire, la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire possède un taux de permis de conduire moyen vis-à-vis des autres EPCI du département. Ce pourcentage est également à mettre en rapport avec les autres indicateurs de la motorisation de la communauté de communes et traduit une des utilisations de la voiture les plus faibles du département.

Équipement des ménages en vélo

Ce chapitre décrit l'équipement en vélos des ménages, c'est-à-dire le nombre de vélo à disposition du ménage.

35% des ménages ne possèdent pas de vélo

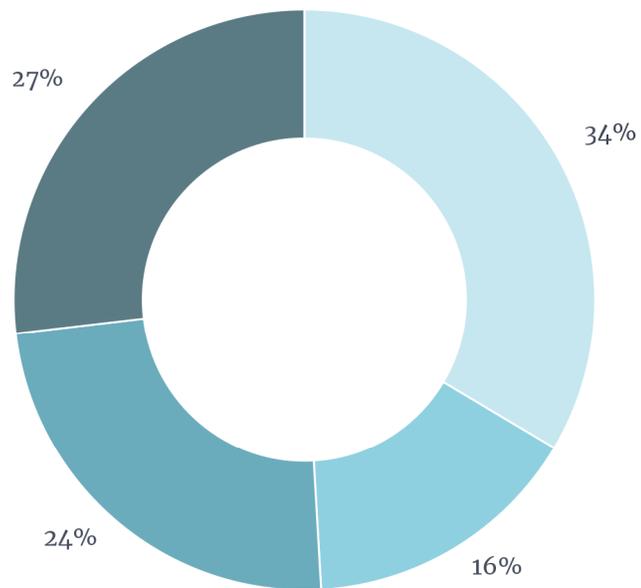
La figure suivante donne la répartition des ménages selon le nombre de vélos à disposition pour Chinon, Vienne et Loire.

Equipement : Répartition des ménages selon le nombre de vélos à disposition pour Chinon, Vienne et Loire

Sur l'ensemble de la population de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, 35% ne possède aucun vélo, tandis que 16% en possède un et que 49% en possède plusieurs

Dans le cas de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, deux grandes tendances se dégagent : la possession de plusieurs vélos et la non-possession. D'une part, avec 49%, la majorité des ménages est en possession d'au moins deux vélos, tandis que, d'autre part, 35% de l'ensemble des ménages n'en possèdent aucun ; ce qui représente un des plus gros taux de ménages ne possédant pas de vélos du département. Cet EPCI possède cependant une des parts les plus importantes de déplacements effectués avec ce mode de transport.

- Ménage sans vélo
- Ménage avec un vélo
- Ménage avec deux vélos
- Ménage avec trois vélos ou plus

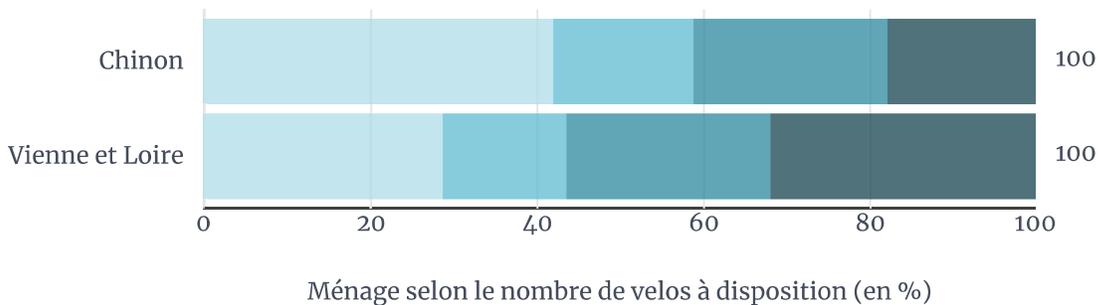


©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la répartition des ménages selon le nombre de vélos à disposition selon le découpage en "Secteur de tirage".

Équipement : Répartition des ménages selon le nombre de vélos à disposition dans Chinon, Vienne et Loire

■ Ménage sans vélo ■ Ménage avec un vélo ■ Ménage avec deux vélos ■ Ménage avec trois vélos ou plus



©EMC2 de Touraine

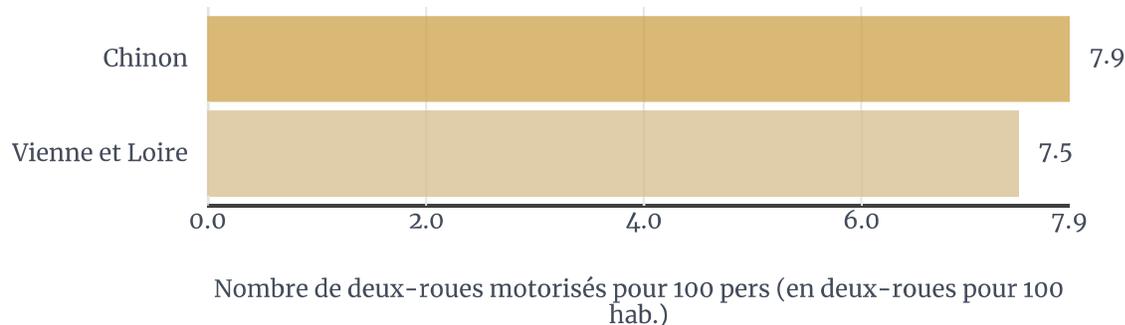
Équipement des ménages en deux-roues motorisés

Ce chapitre décrit l'équipement en deux-roues motorisés des ménages, c'est-à-dire le nombre de deux-roues motorisés à disposition du ménage, qu'il s'agisse de moins de 50 cm³ ou de plus de 50 cm³

7.3 deux-roues motorisés pour 100 personnes sur le territoire

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, le taux d'équipement en deux-roues motorisés des ménages grâce à l'indicateur "Nombre de deux-roues motorisés pour 100 pers" selon le découpage en "Secteur de tirage".

Équipement : Nombre de deux-roues motorisés pour 100 pers dans Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

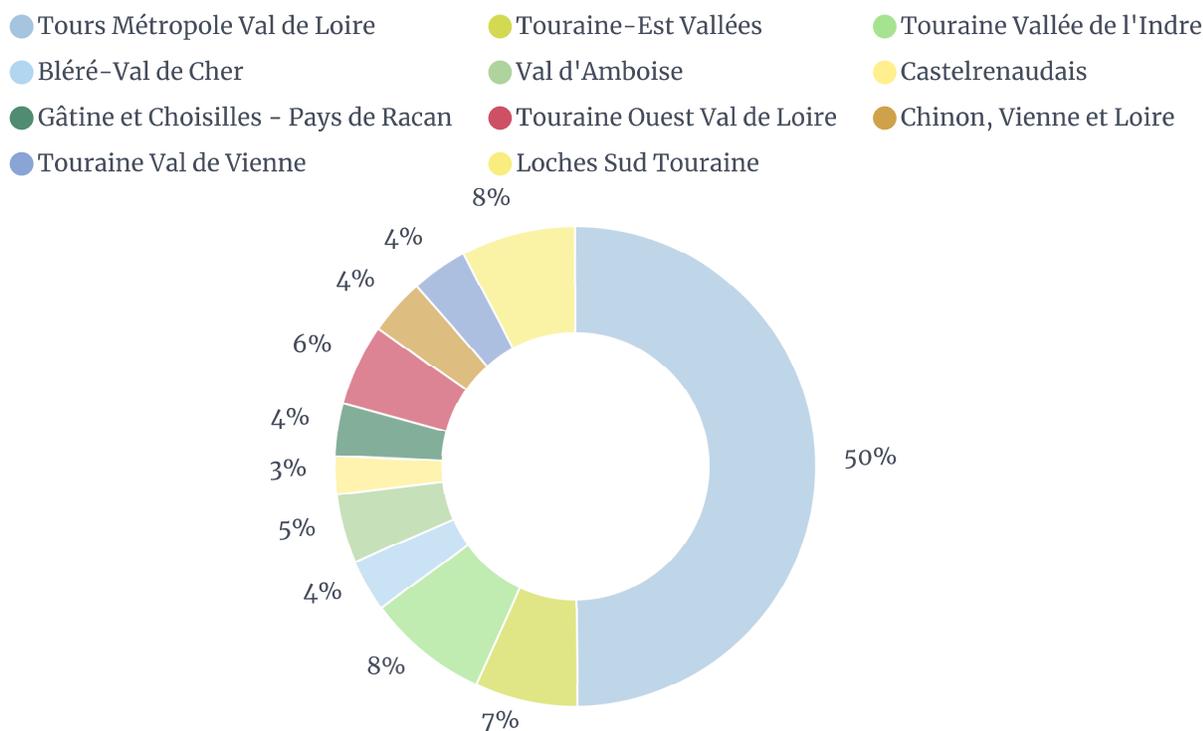
Avec un taux de 7.3% de possession de deux-roues motorisés, Chinon, Vienne et Loire possède le troisième pourcentage le plus élevé pour ce mode. Il s'explique en partie par le taux de motorisation relativement bas de l'EPCI et traduit une tendance des habitants à utiliser des modes alternatifs à la voiture.

Mobilité des résidents

Ce chapitre traite de la mobilité des résidents du Syndicat des Mobilités de Touraine.

La figure suivante donne la répartition des déplacements réalisés par les habitants du département selon leur EPCI de résidence

Mobilité : Répartition des volumes de déplacements en Indre-et-Loire par EPCI



©EMC2 de Touraine

Le taux de mobilité est le nombre moyen de déplacements réalisé par un habitant au cours de la journée

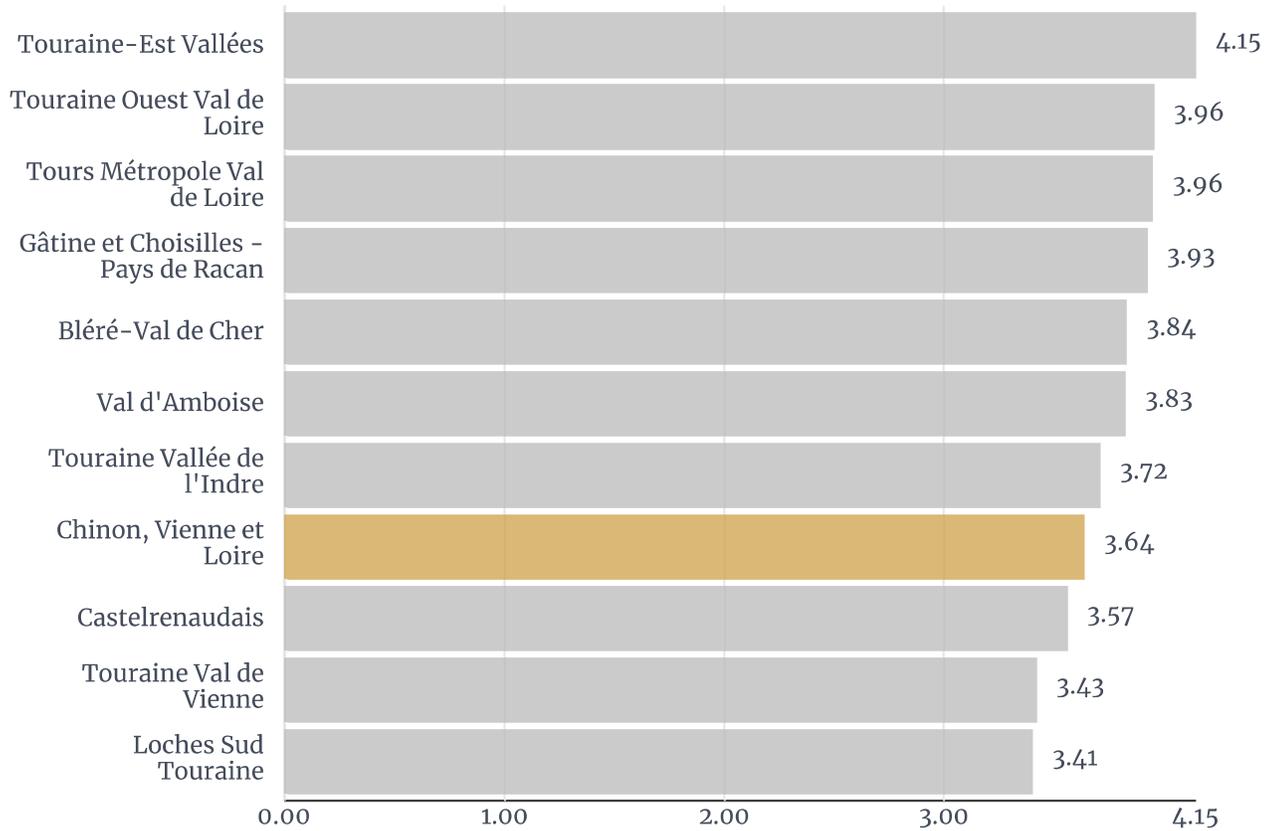
3.64 déplacements par jour et par personne pour les habitants de Chinon, Vienne et Loire

Un déplacement est défini comme le mouvement d'une personne, effectué pour un certain motif, sur une voie publique, entre une origine et une destination, à l'aide d'un ou de plusieurs modes de transport. Tous les déplacements des personnes âgées de 5 ans et plus sont recensés dans l'EMC².

Les habitants de Chinon, Vienne et Loire réalisent quotidiennement près de 70 000 déplacements. Avec 3.64 déplacements par jour et par personne les habitants de Chinon, Vienne et Loire font partie des moins mobiles du département. Cette proportion est à mettre en parallèle avec l'utilisation relativement faible de la voiture, ainsi que la tendance à utiliser les modes alternatifs à celle-ci.

Le graphique suivant donne une description de la mobilité des habitants du Chinon, Vienne et Loire grâce à l'indicateur "Taux de mobilité", en comparaison avec les autres EPCI du département.

Mobilité : Taux de mobilité selon l'EPCI du département d'Indre-et-Loire



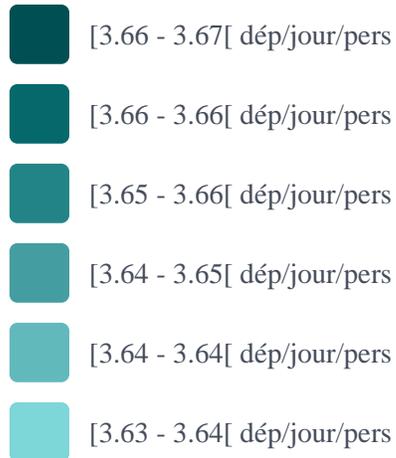
Taux de mobilité selon le secteur de résidence (en dép/jour/pers)

©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne une représentation cartographique des caractéristiques de mobilité de la population de Chinon, Vienne et Loire grâce à l'indicateur "Taux de mobilité" selon le découpage par "Secteur de tirage"

Mobilité : Cartographie des caractéristiques de la mobilité dans Chinon, Vienne et Loire

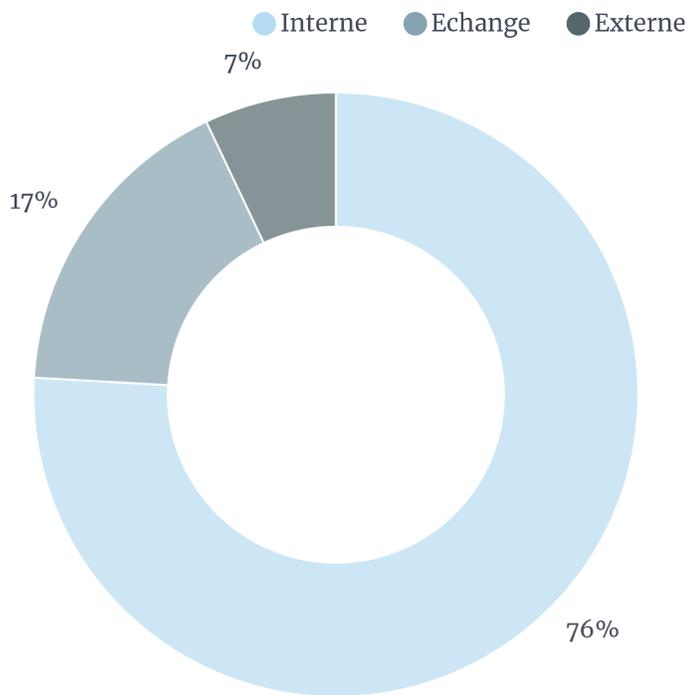
Taux de mobilité



80% des déplacements des habitants sont effectués à l'intérieur de Chinon, Vienne et Loire

La figure suivante donne la répartition des types de déplacement réalisés par les habitants de Chinon, Vienne et Loire.

Mobilité : Répartition des types de déplacement réalisés par les habitants de Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

La notion de mobilité se décline usuellement en 3 catégories :

- La mobilité interne ne prend en compte que les déplacements effectués au sein du territoire.
- La mobilité d'échange concerne les déplacements dont seule l'origine ou la destination est située sur le territoire.
- La mobilité externe concerne les déplacements dont ni l'origine ni la destination ne sont situées sur le territoire.

Les déplacements internes et d'échange sont qualifiés de déplacements en lien avec le territoire.

Ces notions de type de déplacements permettent de caractériser l'autonomie d'un territoire. En effet, les déplacements d'échanges ou externes traduisent le "besoin" d'une personne de quitter son territoire de résidence. A contrario, les déplacements internes illustrent l'autonomie du territoire.

Le taux de mobilité cache une grande disparité dans les mobilités individuelles. A présent, l'analyse porte sur la répartition du nombre de déplacements réalisés par les habitants du territoire.

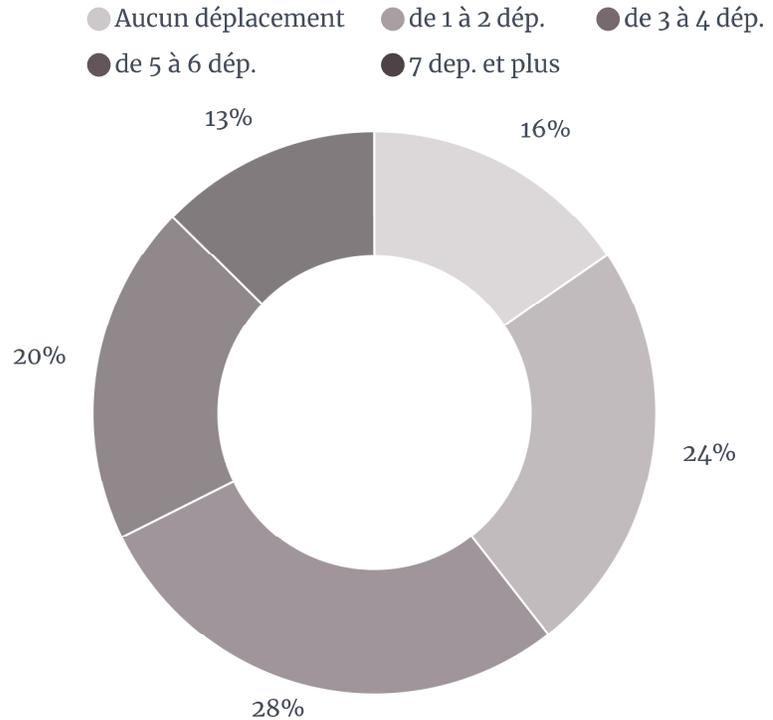
Chaque jour, 16% de la population ne fait aucun déplacement

La figure suivante donne la répartition des habitants de Chinon, Vienne et Loire selon le nombre de déplacements réalisés quotidiennement

Mobilité : Répartition des personnes selon le nombre de déplacements quotidiens pour Chinon, Vienne et Loire

Avec 16% de la population ne se déplaçant pas, Chinon, Vienne et Loire possède un des pourcentages d'immobiles les plus importants. Ce pourcentage explique notamment le taux de mobilité relativement bas de l'EPCI.

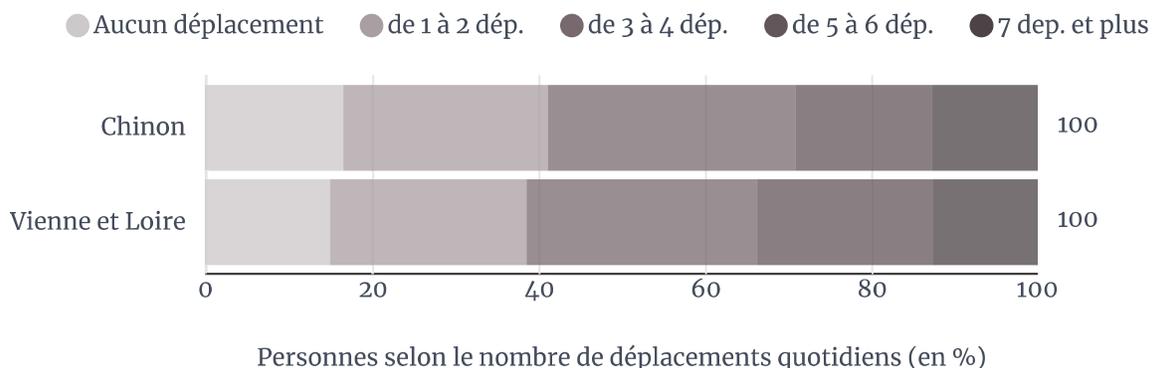
D'autre part, 32% des habitants de la communauté de communes réalisent quotidiennement 5 déplacements ou plus, ce qui indique une tendance à l'optimisation des déplacements de la part d'une partie importante des habitants.



©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la répartition des habitants selon le nombre de déplacements quotidiens réalisés, selon le découpage "Secteur de tirage".

Mobilité : Répartition des personnes selon le nombre de déplacements quotidiens pour Chinon, Vienne et Loire selon les secteurs de résidence



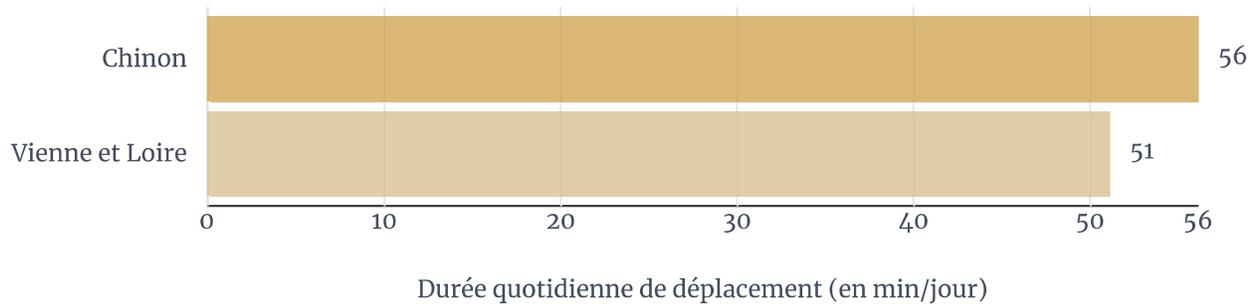
Personnes selon le nombre de déplacements quotidiens (en %)

©EMC2 de Touraine

Les durées de déplacements

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la durée quotidienne de déplacement dans les différents secteurs de résidence selon le découpage "Secteur de tirage".

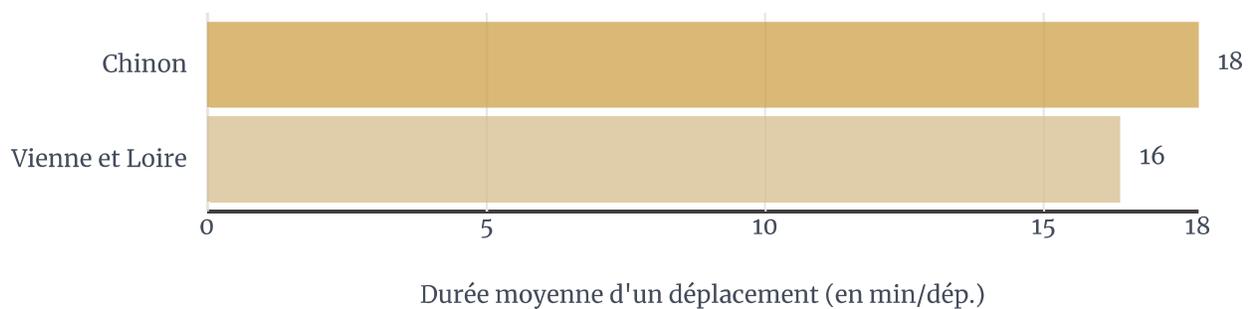
Mobilité : Durée quotidienne de déplacement dans Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la durée moyenne d'un déplacement dans les différents secteurs de résidence selon le découpage "Secteur de tirage".

Mobilité : Durée moyenne d'un déplacement dans Chinon, Vienne et Loire

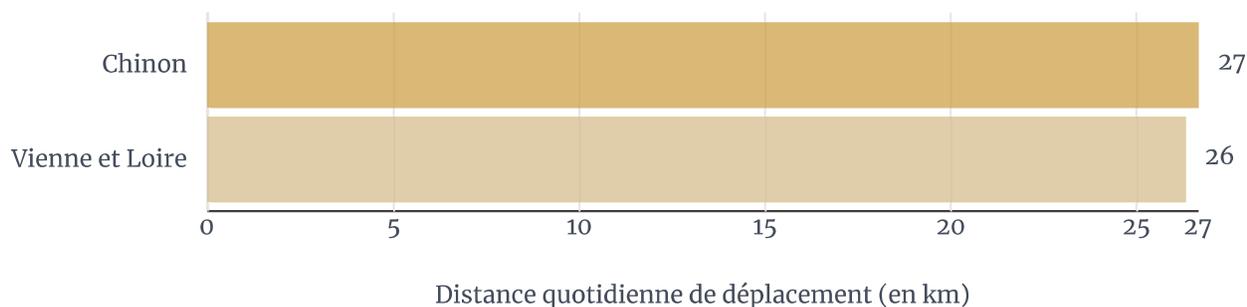


©EMC2 de Touraine

Les distances de déplacement

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la distance quotidienne parcourue par habitant selon le découpage en "Secteur de tirage"

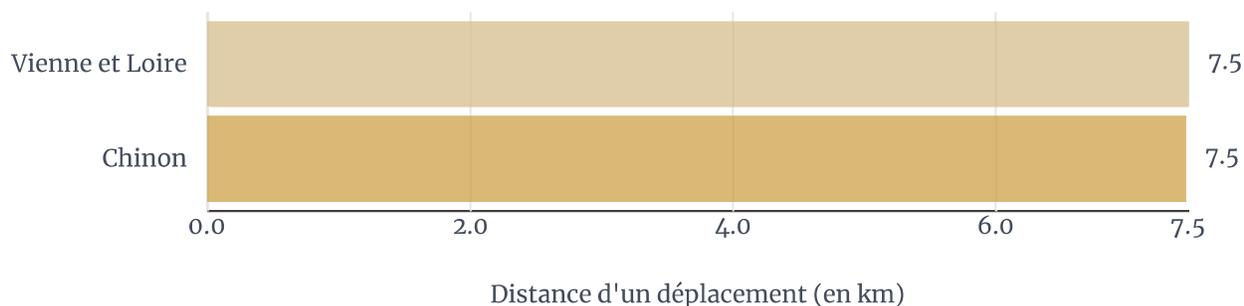
Mobilité : Distance quotidienne parcourue par habitants dans Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

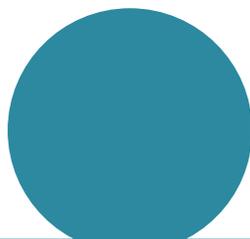
La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la distance moyenne d'un déplacement selon le découpage en "Secteur de tirage"

Mobilité : Distance moyenne d'un déplacement par habitants dans Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

Les modes de déplacement



Voiture

Marche

Chaque déplacement est effectué à l'aide d'un ou de plusieurs modes, motorisés ou non. Dans l'analyse des parts modales, seul le mode principal d'un déplacement est retenu. Si un seul mode a été utilisé (lors d'un déplacement dit monomodal), il s'agit du mode principal. Cependant, si plusieurs modes ont été combinés, le mode principal est déterminé selon une hiérarchie, fixée dans la méthodologie Cerema (voir partie "Analyse").

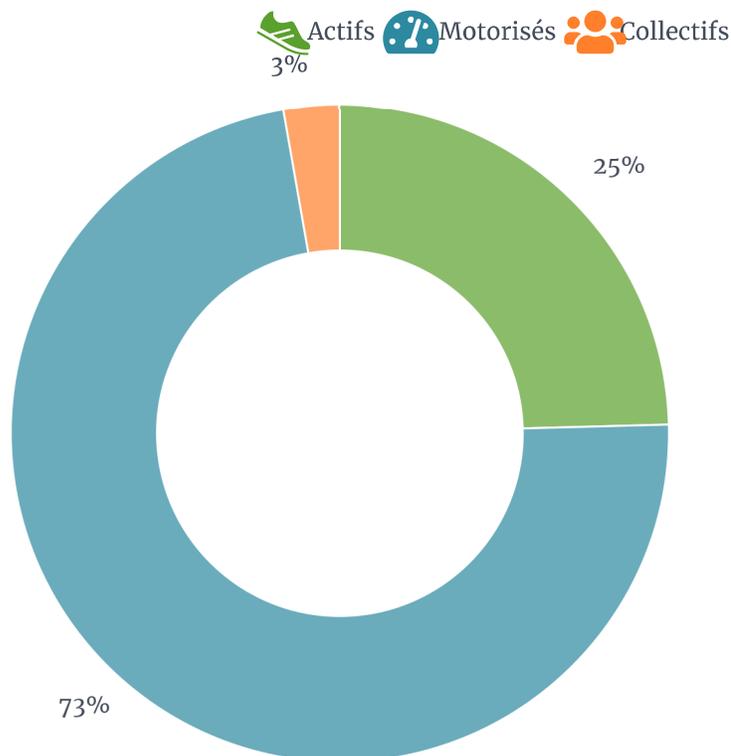
La marche à pied, quand elle permet de se rendre vers ou depuis un autre moyen de transport, n'est pas considérée comme un autre mode de déplacement. Ainsi, seuls les déplacements réalisés uniquement en marche à pied sont comptabilisés avec la marche comme mode principal.

Dans le cas de déplacements ayant nécessité plusieurs modes, on parle de déplacements intermodaux.

Malgré le taux de motorisation relativement faible de Chinon, Vienne et Loire, 70% des déplacements sont effectués en voiture, ce qui représente cependant, un des taux d'utilisation de ce mode les plus faibles du département. L'EPCI possède également le taux d'utilisation des deux-roues motorisés le plus élevé, ainsi qu'une part notable de déplacements effectués en vélo et en transports collectifs interurbains. Cela confirme la tendance des habitants à utiliser

La figure ci-dessous donne les parts modales des déplacements effectués par les habitants de Chinon, Vienne et Loire, sans distinction du secteur de destination. Pour cette représentation, les modes de déplacements sont "Agrégés".

Modes : Parts modales des habitants de Chinon, Vienne et Loire

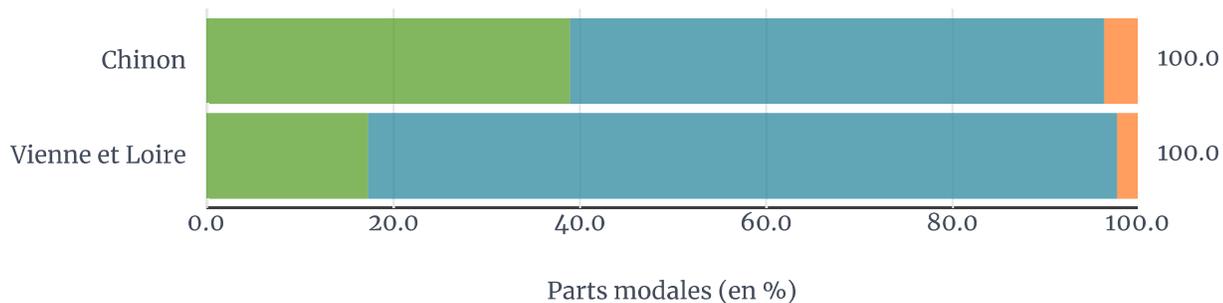


©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, l'indicateur "Parts modales" selon le découpage en "Secteur de tirage". Pour cette représentation, les modes de déplacements sont "Agrégés".

Modes : Parts modales dans Chinon, Vienne et Loire

 Actifs  Motorisés  Collectifs

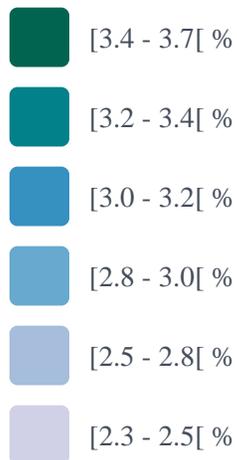


©EMC2 de Touraine

La carte suivante donne une représentation cartographique de la part modale du mode "Collectifs" selon le découpage en "Secteur de tirage".

Modes : Cartographie de la part modale de "Collectifs" pour Chinon, Vienne et Loire

Collectifs



©EMC2 de Touraine

Fréquence d'utilisation des modes par les habitants du territoire

Les personnes enquêtées donnent une réponse déclarative de leur fréquence d'utilisation des différents

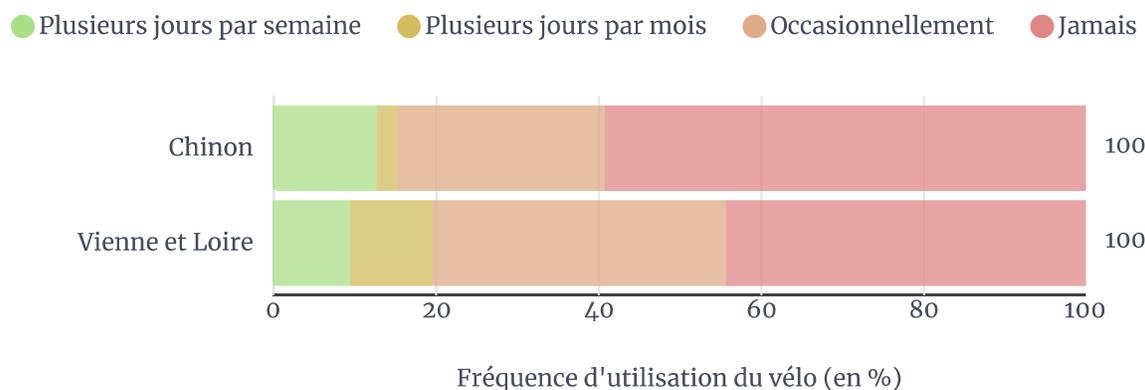
modes selon 4 temporalités:

- Plusieurs jours par semaine
- Plusieurs jours par mois
- Occasionnellement
- Jamais

Les différents modes concernés sont : le vélo, les deux-roues motorisés, la voiture-conducteur, le réseau TC urbain, le "Train et TER Routiers" et les cars départementaux. Les 3 graphiques suivants donne la fréquence d'utilisation pour le vélo, la voiture-conducteur et le réseau TC urbain.

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la répartition de la fréquentation du mode "Vélo" selon le découpage en "Secteur de tirage"

Modes : Fréquence d'utilisation du mode "Vélo" dans Chinon, Vienne et Loire



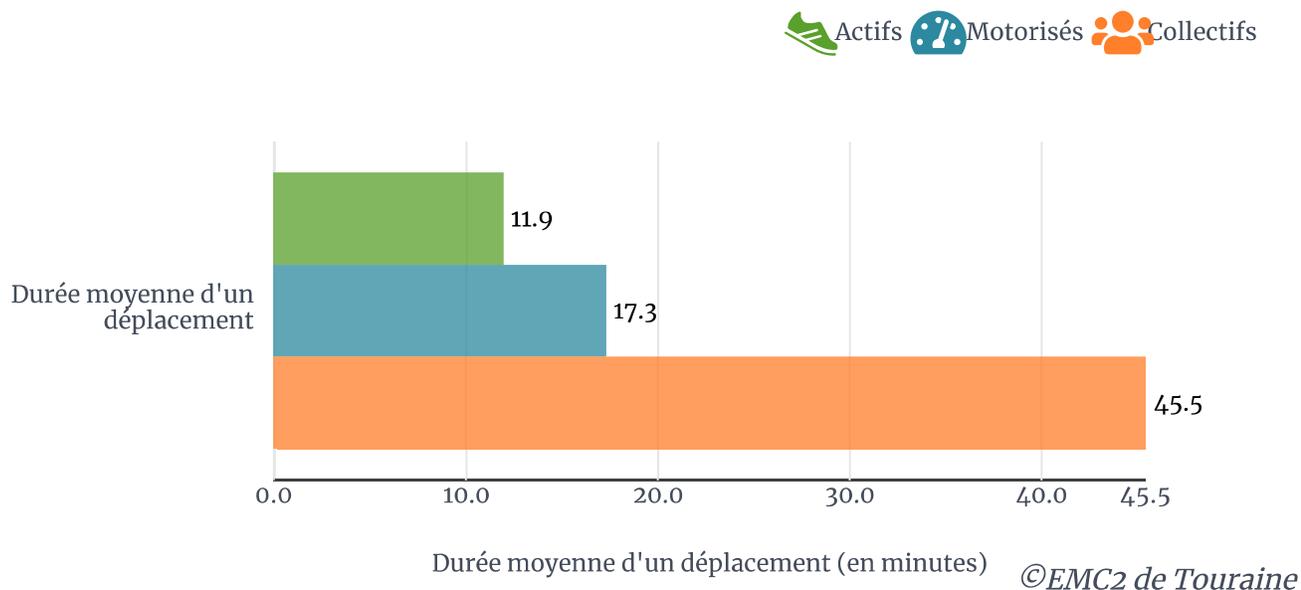
©EMC2 de Touraine

Les distances et durées de déplacements selon les modes

La durée moyenne d'un déplacement est naturellement très hétérogène entre les modes.

La figure suivante donne pour les habitants de Chinon, Vienne et Loire, la durée moyenne d'un déplacement selon le mode utilisé. Pour cette représentation, les modes de déplacements sont "Agrégés".

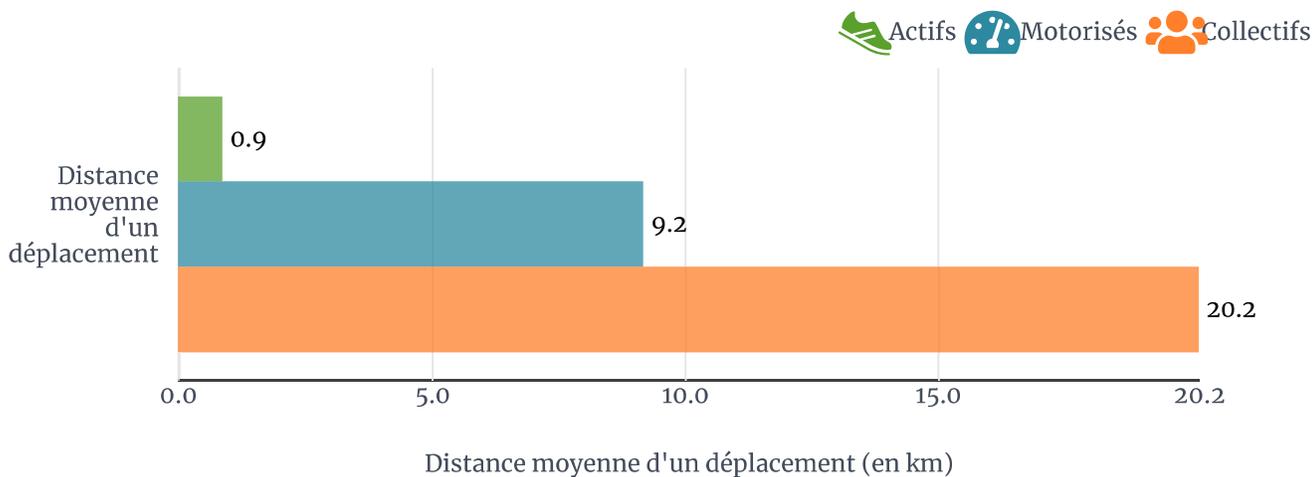
Modes : Durée moyenne d'un déplacement selon le mode pour Chinon, Vienne et Loire



Les modes de transport ont des zones de pertinence différentes notamment en terme de distance à parcourir et de vitesse qui influent sur les choix des usagers.

La figure suivante donne pour les habitants de Chinon, Vienne et Loire, la distance moyenne d'un déplacement selon le mode utilisé. Pour cette représentation, les modes de déplacements sont "Distance moyenne d'un déplacement".

Modes : Distance moyenne d'un déplacement selon le mode pour Chinon, Vienne et Loire



Occupation des véhicules

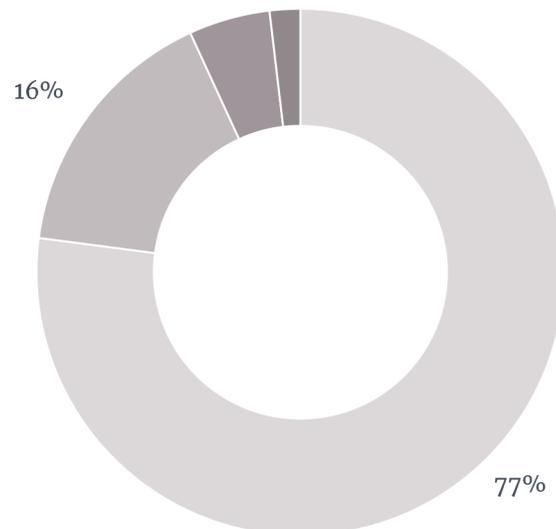
Le nombre moyen de personnes par voiture peut être calculé en faisant la moyenne du nombre d'occupants des véhicules déclarés par les conducteurs de voitures à chaque trajet.

Dans le cas de Chinon, Vienne et Loire, sur l'ensemble des déplacements effectués en voiture, 77% sont effectués par des véhicules contenant uniquement le conducteur, ce qui traduit une utilisation de la voiture relativement faible de la part des habitants de la communauté de communes par rapport à l'ensemble du département, puisque le taux de motorisation moyen est un des plus bas du département.

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la répartition des déplacements en voiture selon le nombre de personnes transportées.

Modes : Répartition des déplacements en voiture selon le nombre de personnes transportées pour Chinon, Vienne et Loire

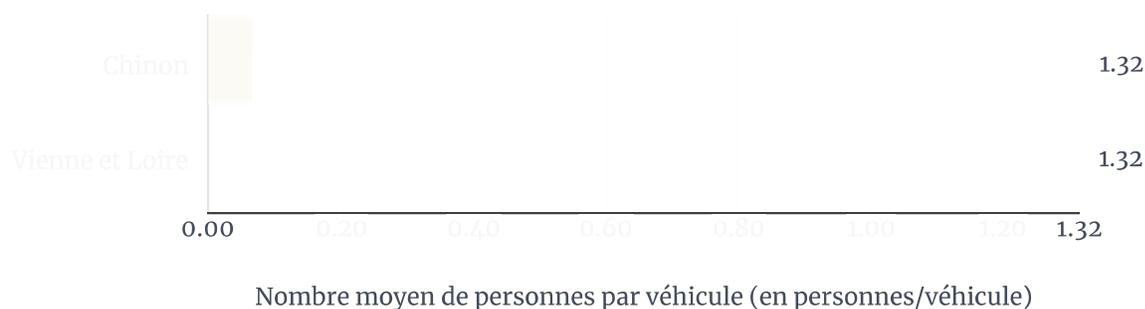
- Conducteur seul
- Conducteur et 1 passagers
- Conducteur et 2 passagers
- Conducteur et 3 passagers ou plus



©EMC2 de Touraine

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, le nombre moyen de personnes par voiture selon le découpage en "Secteur de tirage".

Modes : Nombre de personnes par véhicule dans Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

Déplacements intermodaux

Dans les données de l'enquête ménages déplacements, les déplacements intermodaux correspondent aux déplacements ayant nécessité l'utilisation d'au moins deux modes de transport, qu'ils soient différents ou identiques. Un déplacement ayant enchaîné deux trajets en bus urbain est ainsi considéré comme un déplacement intermodal au même titre que le déplacement enchaînant un trajet en voiture et un trajet en train, par exemple.

Les trajets à pied pour se rendre ou depuis un autre moyen de transport (par exemple pour se rendre de sa voiture à son lieu de destination final, ou de son domicile à un arrêt de transport en commun) ne sont pas considérés dans la chaîne de déplacement et par conséquent ne sont pas considérés comme un autre mode (donc non comptabilisés dans le déplacement intermodal).

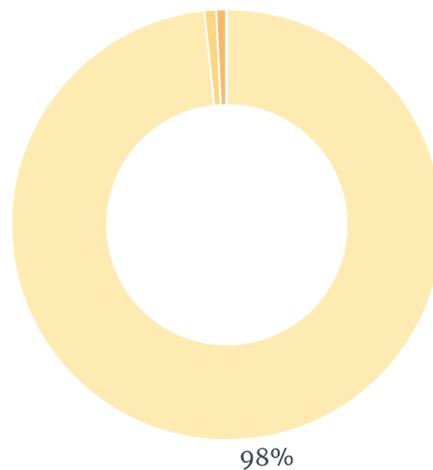
2% déplacements intermodaux

Sur près de 70 000 déplacements internes et d'échange, 98% des déplacements des habitants du territoire ne comprennent qu'un seul trajet en transport mécanisé (motorisé ou collectif), donc selon un mode de transport unique.

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la répartition des déplacements selon le nombre de modes utilisés au cours de celui-ci.

Modes : Répartition des déplacements intermodaux selon le nombre de modes utilisés pour Chinon, Vienne et Loire

- Dép. à un seul mode
- Dép. à deux modes
- Dép. à trois modes
- Dép. à quatre modes
- Dép. à cinq modes et plus



©EMC2 de Touraine

Motifs de déplacements

Les enquêtes déplacements caractérisent les motifs de déplacement en 38 motifs. Afin de produire une analyse compréhensible et représentative, il convient d'agréger ces modes :

- Les motifs liés au travail : travail sur le lieu d'emploi déclaré, travail sur un autre lieu - télétravail, travail sur un autre lieu - hors télétravail, rechercher un emploi et tournée professionnelle
- Les motifs liés à la formation :
 - Être gardé (nourrice, crèche,...), étudier à l'école maternelle et primaire, au collège, au lycée sur le lieu déclaré ou sur un autre lieu
 - Étudier à l'université ou dans une grande école sur le lieu déclaré ou sur un autre lieu
- Les motifs liés aux achats

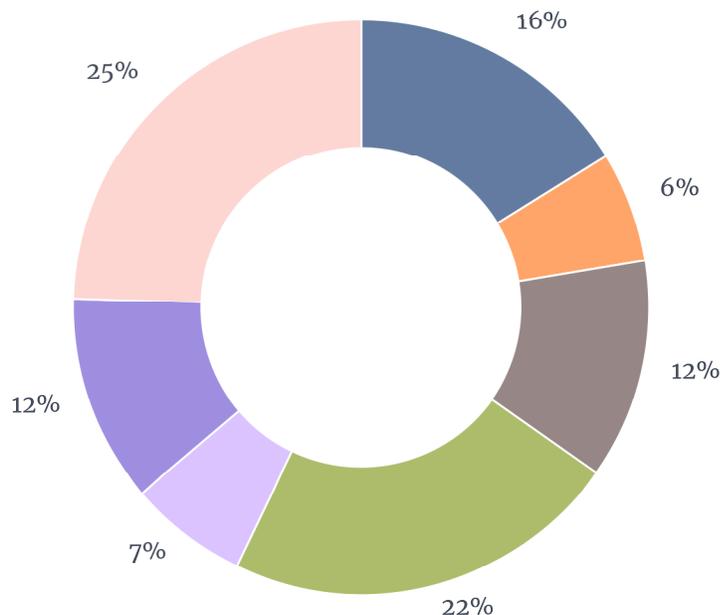
- Achats en petit et moyen commerce : faire des achats en petit et moyen commerce et "drive in" et faire des achats en marché couvert et de plein vent
- Achats en grand magasin : visite d'un magasin, d'un centre commercial ou d'un marché de plein vent sans effectuer d'achat, réaliser plusieurs motifs en centre commercial, faire des achats en grand magasin, supermarché, hypermarché et leurs galeries marchandes et récupérer des achats faits sur internet (service "drive")
- Les motifs liés aux loisirs, visite ou démarche
 - Les loisirs : se restaurer hors du domicile, visiter des parents ou des amis, tournée de magasin sans achat, participer à des loisirs, des activités sportives, culturelles ou associatives, faire une promenade, du « lèche-vitrines », prendre une leçon de conduite
 - Les démarches : recevoir des soins (Santé), faire une démarche autre que rechercher un emploi
 - Autres : autres motifs
- Accompagnement : accompagner quelqu'un aller chercher quelqu'un, déposer d'une personne à un mode de transport, reprise d'une personne à un mode de transport (personne présente ou absente)

Les motifs de déplacements seront ici analysés selon les motifs combinés. Le motif combiné est l'association du motif à l'origine avec le motif à destination, indépendamment du sens du déplacement. Les déplacements du domicile vers le travail ou du travail vers le domicile sont tous comptés sous le motif combiné "domicile-travail". Les déplacements secondaires correspondent à des déplacements dont ni l'origine, ni la destination n'est le domicile.

Les déplacements Domicile <-> Travail représentent 17% des déplacements des habitants de Chinon, Vienne et Loire

La figure suivante donne la répartition des déplacements selon le motif combiné pour les habitants de Chinon, Vienne et Loire. La représentation utilise les "Motifs agrégés"

Motifs : Répartition des motifs combinés pour Chinon, Vienne et Loire



©EMC2 de Touraine

Dans le cas de Chinon, Vienne et Loire, la majorité des déplacements effectués sont des déplacements secondaires, ils n'ont donc pas pour origine ou pour destination le domicile. Ce pourcentage témoigne de la forte tendance à l'optimisation des déplacements des habitants de la communauté de communes, il est à mettre en parallèle avec le taux de mobilité, ainsi que la répartition des habitants selon leur nombre de déplacements

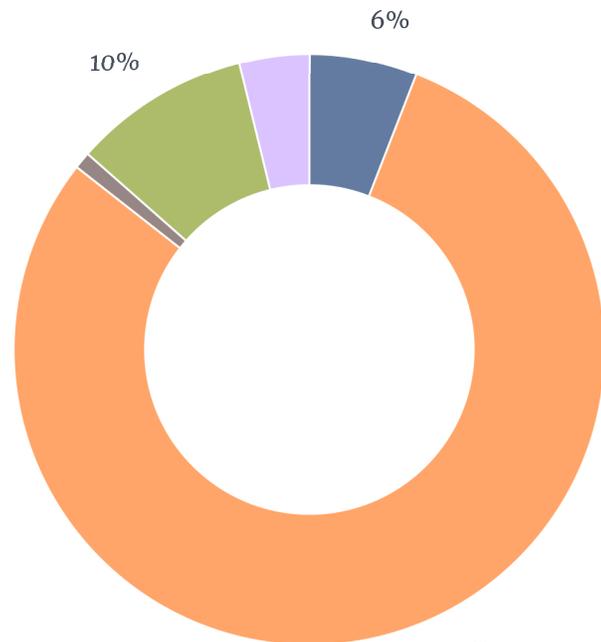
76% des déplacements d'accompagnement sont liés à la formation et uniquement vers une école.

La figure suivante donne pour les déplacements de motif "Accompagnement", le motif de déplacement de la personne accompagnée.

Motifs d'activité : Répartition des déplacements par activités pour les personnes accompagnées pour Chinon, Vienne et Loire



La destination vers un lieu de formation (écoles ou études) représente 76% des déplacements "accompagnement", 18% de l'accompagnement concerne une destination de "loisirs, démarches et autres"



80% ©EMC2 de Touraine

Dans l'analyse de la mobilité qui vient d'être menée, les déplacements sont considérés indépendamment les uns des autres. Cette approche simple à mettre en oeuvre, est imparfaite puisqu'en réalité, les déplacements s'enchaînent. Le choix d'un mode est souvent conditionné par le précédent mode employé. Une personne utilisant sa voiture pour un déplacement est, dans la plupart des cas, contrainte d'effectuer un déplacement retour avec celle-ci. Pour appréhender ce phénomène, l'analyse s'appuie sur la notion de boucle de déplacements. Une boucle de déplacements est constituée par l'ensemble des déplacements réalisés par une personne de son départ du domicile jusqu'à son retour au domicile.

La chaîne de déplacements est constituée, dans la majorité des cas, d'une ou plusieurs boucles de déplacement.

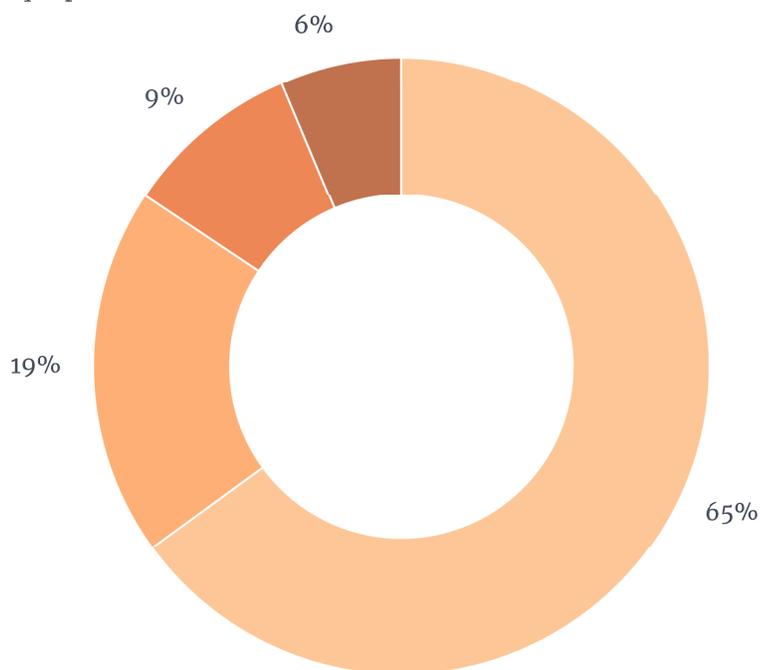
Une boucle à deux déplacements représente une boucle avec un seul motif entre un départ et un retour du domicile.

66% des boucles sont des allers-retours du domicile vers le domicile

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, la part de boucle selon le nombre de déplacements qui la compose.

Motif : Répartition du nombre de boucles selon leur longueur pour Chinon, Vienne et Loire

- Boucle de deux déplacements
- Boucle de trois déplacements
- Boucle de quatre déplacements
- Boucle de plus de cinq déplacements

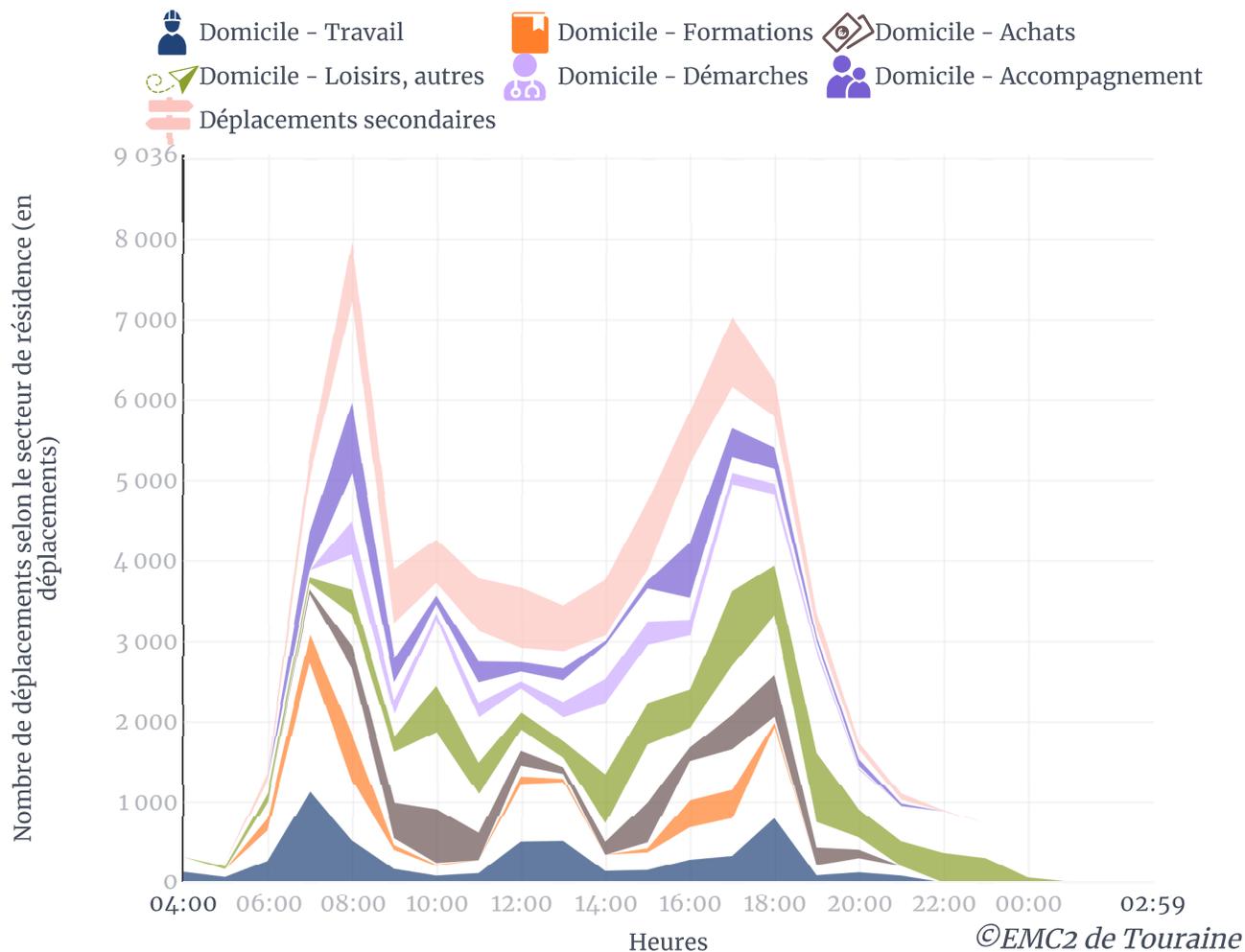


©EMC2 de Touraine

Sur l'ensemble des déplacements effectués pour la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, 65% sont des boucles de deux déplacements, 19% sont des boucles de trois déplacements et 15% sont des boucles de quatre déplacements ou plus

La figure suivante donne, pour Chinon, Vienne et Loire, l'évolution au cours de la journée des déplacements selon le motif combiné.

Motifs combinés : Profil journalier des déplacements pour Chinon, Vienne et Loire



Passer la souris sur la carte ...

Les flux de déplacements

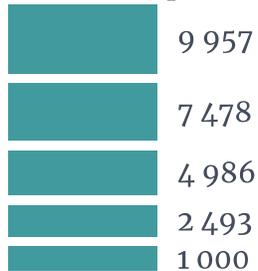
On compte plus de 5 200 déplacements entre Chinon, Vienne et Loire et Tours Métropole Val de Loire.

La carte suivante représente les flux des habitants de Indre-et-Loire, vers et depuis Chinon, Vienne et Loire.

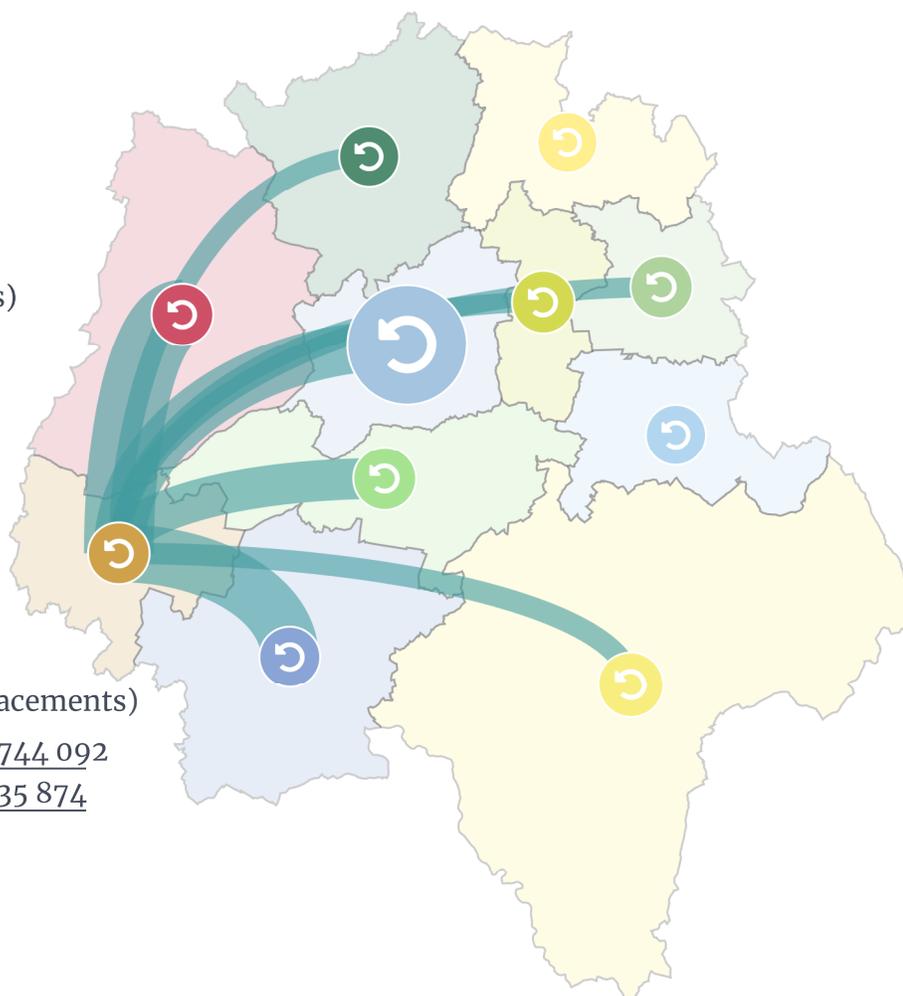
Flux : Représentation des flux de déplacements vers et depuis Chinon, Vienne et Loire

Légende :

Flux (en déplacements)



Flux internes (en déplacements)



©EMC2 de Touraine

La grande majorité des flux pour la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire se font en interne, ce qui s'explique par la présence de Chinon qui est un des pôles urbains importants du département. L'EPCI échange également un nombre notable de flux avec Tours Métropole Val de Loire.